

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES
STATISTIQUES SECTORIELLES

BURKINA FASO

UNITE – PROGRES – JUSTICE

STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

CADRE SECTORIEL DE DIALOGUE EAU ET ASSAINISSEMENT

CSD-EA

RAPPORT DE PERFORMANCE DE L'ANNEE 2015
DU SECTEUR « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Mars 2016

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ANNEXES	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
INTRODUCTION.....	6
I. ETAT DE LA RÉALISATION DES MESURES ET ACTIONS SECTORIELLES ET SITUATION DES INDICATEURS SECTORIELS EN 2015	9
1.1. Programme Aménagements Hydrauliques	9
1.1.1 <i>Etat de mise en œuvre des mesures et actions</i>	9
1.1.2 <i>Situation des indicateurs</i>	10
1.2. Programme Gestion Intégrée des Ressources en Eau	11
1.2.1 <i>Etat de mise en œuvre des mesures et actions</i>	12
1.2.2 <i>Situation des indicateurs</i>	12
1.3. Programme Eau Potable	13
1.3.1 <i>Etat de mise en œuvre des mesures et actions</i>	14
1.3.2 <i>Situation des indicateurs</i>	15
1.4. Programme Assainissement des Eaux Usées et Excreta	18
1.4.1 <i>Etat de mise en œuvre des mesures et actions</i>	18
1.4.2 <i>Situation des indicateurs</i>	19
1.5. Programme Gouvernance	21
1.5.1 <i>Etat de mise en œuvre des mesures et actions</i>	21
1.5.2 <i>Situation des indicateurs</i>	23
II. ANALYSE DE L'EFFICACITE DES PROJETS ET PROGRAMMES SECTORIELS	25
III. ÉTAT DE FONCTIONNEMENT DU CSD EN 2015 ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS.....	26
3.1 Fonctionnement du CSD en 2015	26
3.2 Mise en œuvre des recommandations de la revue annuelle 2015.....	28
IV. ÉVALUATION 2011-2015 DE LA CONCRÉTISATION DES ORIENTATIONS DE LA SCADD RELEVANT DES DOMAINES PRIS EN CHARGE PAR LE CSD ..	30
ANNEXES	41

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Etat de la réalisation des mesures et actions sectorielles de l'année 2015	41
Annexe 2 : Situation de l'atteinte des cibles des indicateurs sectoriels de performance de l'année 2015	44
Annexe 3 : Eléments de bilan du fonctionnement du CSD en 2015	49
Annexe 4 : Etat de la mise en œuvre des recommandations de la revue sectorielle annuelle 2015.....	50
Annexe 5 : Tableau de notation du CSD-EA renseigné pour l'année 2015	53
Annexe 6 : Tableau de notation du STN/SCADD renseigné pour l'année 2015	57
Annexe 7 : Performance financière des projets et programmes au titre de l'année 2015.....	60

SIGLES ET ABBREVIATIONS

Sigles/ Abréviations	Définitions
AAB-KFW	Projet d'Appui à l'Assainissement de Base dans les petites et moyennes villes du Burkina Faso
AP	Appuis Projets
AEN	Agence de l'Eau du Nakanbé
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEP-Ouaga Ziga	Projet d'Approvisionnement en Eau Potable de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPS	Adduction d'Eau Potable Simplifiée : mini-réseau d'AEP
AEUE	Assainissement des Eaux Usées et Excreta
AH	Aménagements Hydrauliques
ALG IIIE	Autorité du Liptako Gourma, phase 3 Extension
AMBF	Association des Municipalités du Burkina Faso
AMOC	Assistance à la Maitrise d'Ouvrage Communale
ARBF	Association des Régions du Burkina Faso
ATPC	Assainissement Total Piloté par les Communautés
ATPL	Assainissement Total Piloté par les Leaders
AUE	Associations des Usagers de l'Eau
BF	Borne Fontaine
BP	Branchement Particulier
BPO	Budget Programme par Objectif
CD	Coopération Décentralisée
CFE	Contribution Financière en matière d'Eau
CLE	Comité Local de l'Eau
CNEau	Conseil National de l'Eau
CNP	Comité National de Pilotage
CP/PAGIRE	Comité de Pilotage du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
CRP	Comité Régional de Pilotage
CSD-EA	Cadre Sectoriel de Dialogue Eau et Assainissement
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CTE	Comité Technique de l'Eau
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
DGADI	Direction Générale des Aménagements et du Développement de l'Irrigation
DGAH	Direction Générale des Aménagements Hydrauliques
DGAUE	Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGM	Direction Générale de la Météorologie
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DMP	Direction des Marchés Publics
DRARHASA	Direction Régionale de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire
FC	Fonds Commun
FESAH	Fonds d'Entretien et de Sécurité des Aménagements Hydrauliques
FP	Fonds Propre
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
MARHASA	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Sigles/ Abréviations	Définitions
PDIS	Programme de Développement Intégré de la vallée de Samendéni
PEA	Poste d'Eau Autonome
PAEPA BAD 4R	Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en milieu rural dans les Régions des Cascades, du Centre-Ouest, du Centre-Sud et du Sahel
PEAPA-CN	Projet de Contribution de l'AFD au volet Rural du PN-AEPA à l'horizon 2015
PAEPA-PCL/CS	Projet d'approvisionnement en Eau Potable dans les Régions du Plateau Central et du Centre-Sud, phase 2
PC	Panier Commun
PCD	Plans Communaux de Développement
PEA SO	Programme Eau et Assainissement dans les petites et moyennes villes situées dans la région du Sud-Ouest et dans les régions limitrophes dans le bassin du Mouhoun
PEM	Points d'Eau Modernes
PHAST	Participatory for Hygiene And Sanitation Transformation
PGEA	Programme Gouvernance Eau et Assainissement
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PN-AEP	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable
PN-AEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PN-AEUE	Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excreta
PNAH	Politique Nationale des Aménagements Hydrauliques
PNSR	Programme National du Secteur Rural
PPM	Plan de Passation des Marchés
PPP	Partenariat Public Privé
PRBA/BZSB	Projet de Réhabilitation de Barrages et d'Aménagement de Périmètres et de Bas-Fonds dans les Provinces du Boulkiemdé, du Ziro, du Sanguié et des Balés au Burkina Faso (PRBA/BZSB)
PRVPB/CC	Projet de Réduction de la Vulnérabilité des Petits Barrages aux Changements Climatiques
PSA	Plan Stratégique d'Assainissement
PSE	Politique et Stratégies en matière d'Eau
PSEU	Projet Sectoriel Eau en milieu Urbain
PSNA	Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SARAR	Self-esteem, Associative Strenghts, Resourcefulness, Action planning, Responsibility
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDR	Stratégie de Développement Rural
SG	Secrétariat Général
SNDDAI	Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée
SNESAH	Stratégie Nationale d'Entretien et de Sécurité des Aménagements Hydrauliques
SP/CPSA	Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
SP/PAGIRE	Secrétariat Permanent du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
STN/SCADD	Secrétariat Technique National de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable

INTRODUCTION

Le secteur « Eau et Assainissement » comprend quatre domaines d'actions que sont : la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP), l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta (AEUE) et les Aménagements Hydrauliques (AH). Ces derniers sont pilotés par le Ministère en charge de l'Eau.

De façon générale, ils contribuent à la mise en œuvre des politiques et stratégies suivantes :

- le document de Politique et Stratégies en matière d'Eau (PSE) adoptées en juillet 1998 ;
- la Stratégie du Développement Rural (SDR) adoptée en 2003 ;
- la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée (SNDDAI) adoptée en 2003 ;
- le Programme National du Secteur Rural (PNSR) adopté en 2012 ;
- la Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement (PSNA) adoptées en 2007.

La PSE est pilotée par le Ministère en charge de l'Eau, la SDR, le PNSR et la SNDDAI sont pilotés par le Ministère en charge de l'Agriculture et la PSNA est pilotée par le Ministère en charge de l'environnement.

Pour mettre en œuvre les stratégies en matière d'eau et d'assainissement, le Gouvernement a adopté des plans d'actions et des programmes. Il s'agit du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) et du plan d'actions de la SNDDAI qui devaient tous prendre fin en 2015. Ces différents plans d'actions et programmes opérationnalisent les stratégies en matière d'eau et d'assainissement pour l'atteinte des objectifs fixés, conformément aux orientations nationales et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces orientations sont définies dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable 2011-2015 (SCADD), qui a succédé en 2011 au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Le Plan d'action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), adopté en mars 2003, a pour objectif général de « contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conformément aux orientations définies par le Gouvernement burkinabé et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau ». Le PAGIRE constitue l'outil opérationnel pour la mise en œuvre de la GIRE au Burkina Faso et est construit en deux phases couvrant les périodes 2003-2009 et 2010-2015.

La deuxième phase du PAGIRE (2010-2015) qui est une continuité de la première doit conduire à la mise en place effective et l'opérationnalisation de la GIRE au Burkina Faso et particulièrement des Agences de l'Eau sur l'ensemble du territoire national. Les actions de cette deuxième phase ont été définies dans un document intitulé « Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, phase 2 (2010-2015) ». Le PAGIRE s'intègre dans la SCADD notamment dans son axe stratégique 4 « Prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement ».

Le pilotage du PAGIRE est assuré par un Comité de Pilotage (CP/PAGIRE) qui traduit la responsabilité collégiale des acteurs nationaux et des partenaires concernés par sa mise en œuvre. La coordination du PAGIRE est assurée par le Secrétariat Permanent du PAGIRE (SP/PAGIRE). Les principales structures d'exécution identifiées sont : (i) les Agences de l'Eau, (ii) la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), (iii) les Directions Régionales en charge de l'eau et (iv) la Direction Générale de la Météorologie (DGM).

Le PN-AEPA a été adopté en décembre 2006 et a pour objectif de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement. Il constitue le cadre de référence et fédérateur de toutes les interventions en matière d'AEPA en milieux urbain et rural. Le PN-AEPA concrétise l'approche programme retenue par le Gouvernement pour l'atteinte des OMD dans le domaine de l'AEPA. Il tire ses fondements de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau qui priorise la satisfaction des besoins en eau potable des populations par rapport aux autres usages. Il s'appuie sur le PAGIRE qui consacre notamment la mise en cohérence des usages avec la ressource sur les plans quantitatif et qualitatif dans l'optique de durabilité et de subsidiarité. Il s'appuie par ailleurs sur la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieux rural et semi-urbain qui préconise que les collectivités territoriales et le secteur privé prennent progressivement en charge certaines responsabilités précédemment exercées par l'Etat. Le PN-AEPA s'intègre dans la SCADD notamment dans son axe stratégique 2 « consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale ».

L'organe de pilotage du PN-AEPA comporte deux niveaux : les Comités Régionaux de Pilotage (CRP) et le Comité National de Pilotage (CNP). Ces comités de pilotage constituent des instances au cours desquelles sont soumis les rapports bilan et programmation ainsi que le rapport d'exécution du budget programme par objectif pour adoption. La coordination et le suivi de la mise en œuvre du PN-AEPA sont assurés par la DGRE, la DGAEUE et l'ONEA au niveau national, par les Directions Régionales en charge de l'eau au niveau régional et par les communes au niveau décentralisé.

Le plan d'action de la SNDDAI adopté en 2003, a pour objectif global d'œuvrer pour l'accroissement et la sécurisation de la production agricole, l'augmentation de la valeur ajoutée, l'amélioration de l'emploi et des revenus en milieu rural (pour mieux lutter contre le phénomène de l'exode et ses multiples conséquences) ainsi que pour la préservation des ressources naturelles et du capital productif. Ce plan d'action contribue à l'atteinte des objectifs fixés par la SCADD notamment en son axe 1 « développement des piliers de la croissance accélérée » plus précisément dans sa composante « infrastructures hydro-agricoles et pastorales ».

L'année 2015 marque la fin de la plupart des stratégies et programmes. La dynamique actuellement en cours dans le secteur est l'actualisation de la politique nationale de l'eau et l'élaboration de programmes opérationnels pour le post 2015. En effet, au cours des dix dernières années (en s'appuyant sur les différents documents de politique, stratégies et programmes en matière d'eau et d'assainissement), des progrès importants ont été réalisés en termes de contribution du secteur au développement du pays. En dépit de ces acquis majeurs, il convient de considérer qu'avec le temps, le contexte et les enjeux de développement du pays ont évolué et de nombreuses mutations importantes ont vu le jour. Il s'agit entre autres de :

- la question importante des changements climatiques qui affectent gravement les politiques de développement et menacent l'environnement ;
- la pression démographique importante sur les ressources naturelles dont l'eau ;
- le désengagement de l'Etat des activités de production et son recentrage sur ses missions régaliennes ;
- le processus de décentralisation qui confie diverses compétences aux collectivités territoriales ;
- l'existence d'une dynamique sous régionale pour la gestion des eaux transfrontalières.

▪ **Présentation et mandat du Cadre sectoriel de dialogue eau et assainissement (CSD-EA)**

Dans le cadre du suivi-évaluation de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), quinze (15) Cadres sectoriels de dialogue ont été définis en 2012 dont celui de l'eau et de l'assainissement (CSD-EA).

Le CSD-EA regroupe l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement à savoir : l'administration publique, le secteur privé, les collectivités territoriales (AMBF et ARBF), la société civile et les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Le CSD-EA assure principalement la supervision de la mise en œuvre des différents programmes et plans d'actions du secteur. A cet effet, il est chargé de produire des rapports (semestriel et annuel) de performance de ces programmes et plans. Il tient deux revues par an (semestrielle et annuelle). Le CSD-EA couvre les domaines de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et excréta, de la GIRE et des aménagements hydrauliques.

Le présent rapport de performance annuelle 2015 présente (i) la situation d'exécution des programmes et plans d'actions du secteur et fait le bilan de la mise en œuvre des indicateurs de la matrice de performance sectorielle 2016-2018, (ii) analyse la performance des projets et programmes du secteur, (iii) fait l'état du fonctionnement du CSD-EA en 2015 et de la mise en œuvre des recommandations ainsi que (iv) l'évaluation 2011-2015 de la concrétisation des orientations de la SCADD relevant des domaines pris en charge par le CSD-EA. Il est élaboré à partir du :

- rapport bilan annuel 2015 du PAGIRE phase 2, élaboré à partir des informations fournies par les structures d'exécution et validé par le comité de pilotage du PAGIRE ;
- rapport bilan national annuel 2015 du PN-AEPA qui consolide le rapport annuel de l'ONEA et les rapports bilans régionaux annuels et validé par le comité national de pilotage du PN-AEPA ;
- rapports des groupes thématiques du CSD-EA ;
- rapport bilan des activités menées par les différents projets/programmes et structures du Ministère ;
- rapport de l'Assemblée Sectorielle des Projets et Programmes du Ministère.

I. ETAT DE LA RÉALISATION DES MESURES ET ACTIONS SECTORIELLES ET SITUATION DES INDICATEURS SECTORIELS EN 2015

L'état de la réalisation des mesures et actions sectorielles et la situation des indicateurs sectoriels sont établis suivant les programmes. Pour chaque programme, il sera établi l'état de réalisation des mesures et actions sectorielles en 2015, la situation d'atteinte des cibles des indicateurs en 2015 ainsi que leur évolution sur la période 2011-2015.

1.1. Programme Aménagements Hydrauliques

Le programme 1 « Aménagements Hydrauliques » s'inscrit dans l'axe 1 de la SCADD à savoir, le développement des piliers de croissance accélérée. L'objectif stratégique dans le domaine des aménagements hydrauliques est d'assurer la disponibilité en eau et les infrastructures de valorisation.

En 2015, deux mesures/actions et trois indicateurs étaient inscrits au titre de ce programme.

1.1.1 Etat de mise en œuvre des mesures et actions

Dans le domaine des aménagements hydrauliques, la situation des réalisations des mesures ou actions en 2015 est la suivante :

➤ Mener une étude pour la création d'un fonds d'entretien et de sécurité des aménagements hydrauliques (FESAH)

Cette mesure n'a pas été réalisée en 2015. Suite à la recommandation du comité de suivi de la mise en œuvre des mesures de réformes du secteur rural, ce fonds a été fusionné dans le cadre de la création du Fonds de Développement Agricole. Le FESAH deviendrait donc un guichet du Fonds de Développement Agricole. Les termes de références de l'étude ont été élaborés et soumis à la Banque Mondiale pour avis via le SP/CPSA. Un avis de non objection de la Banque Mondiale a été obtenu pour le recrutement du consultant. Le taux d'exécution physique est estimé à 10% et le taux d'exécution financière est estimé à 0% sur un montant de 53 millions de F. CFA.

Le retard accusé dans la mise en œuvre de la mesure est dû au changement institutionnel ayant entraîné la suppression de la structure responsable (DGAH) de la mesure et au retard accusé dans la dévolution de ses attributions.

➤ Elaborer le Programme National d'Aménagements Hydrauliques

La mesure n'est pas réalisée. Le coût total de la formulation du programme est de 133,8 millions de F. CFA. Le groupement de bureaux d'études 2EC - Hydro-Consult International a été recruté pour un délai contractuel de quatre (04) mois pour compter du 05 novembre 2015.

La réunion de cadrage a eu lieu le 29 octobre 2015. Le taux d'exécution physique de cette mesure est de 25% et le taux d'exécution financière est de 0% sur un montant de 133,8 millions de F. CFA.

Le retard accusé dans la mise en œuvre de la mesure est dû au changement institutionnel ayant entraîné la suppression de la structure responsable (DGAH) de la mesure et au retard accusé dans la dévolution de ses attributions.

La suite du processus d'élaboration du document du programme comprend les étapes suivantes :

- élaborer le rapport diagnostic ;
- élaborer le document de programme;
- organiser les ateliers de validation du document ;
- soumettre le document en conseil des ministres pour adoption.

La mise en œuvre de ces mesures et actions a connu des difficultés liées aux changements institutionnels. En effet, la Direction Générale porteuse du programme n'était pas clairement identifiée après la fusion des ex-ministères en charge de l'agriculture et de l'eau.

En conclusion, aucune mesure de ce programme n'a été totalement réalisée. Néanmoins, on note le démarrage de l'élaboration du PNAH et de l'étude pour la création du FESAH.

Les taux d'exécution physique et financière global des mesures du programme sont respectivement de 17,5% et de 0%.

1.1.2 Situation des indicateurs

➤ Superficies aménagées en maîtrise totale d'eau (ha) par an

Au titre de l'année 2015, sur une cible de 3 200 ha, 3 318 ha ont été aménagés en maîtrise totale d'eau, soit un taux de 103,6%. La cible de cet indicateur a été atteinte.

De 2011 à 2015, 9 779 ha de périmètres irrigués ont été aménagés en maîtrise totale d'eau. Sur la période, on observe une variation assez importante des superficies aménagées en maîtrise totale d'eau. La plus faible réalisation a été enregistrée en 2014 avec 564 ha et la plus forte en 2015 avec 3 318 ha. Cette variation s'explique principalement par l'arrêt précoce des autorisations de dépenses à l'exception de celles liées au personnel dès le mois d'octobre 2014 et le retard dans l'exécution des marchés.

➤ Nombre de nouveaux barrages réalisés par an

Tous les deux nouveaux barrages prévus pour être achevés au cours de l'année 2015 ont été réalisés. Il s'agit du barrage de Sarré d'une capacité de 2 000 000 m³ dans la région du Centre Sud (Bazèga) et du barrage de Gazandouré d'une capacité de 2 544 000 m³ dans la région du Centre-Est (Koulpélogo). Le taux de réalisation de cet indicateur est de 100%, la cible est donc atteinte.

De 2011 à 2015, 15 nouveaux barrages ont été réalisés. La plus forte réalisation a été enregistrée en 2011 avec 5 barrages et la plus faible en 2012 et 2015 avec 2 barrages respectivement. Sur la période, le nombre de nouveaux barrages réalisés a été constant entre 2013 et 2014, et a connu une baisse en 2015.

➤ **Nombre de barrages réhabilités par an**

Au titre de l'année 2015, deux (02) barrages ont été réhabilités sur vingt (20) prévus à savoir les barrages de Péélé dans la région du Centre Sud (Bazèga) et de Piiguin dans la région du Plateau Central (Oubritenga), soit un taux de réhabilitation de 10% pour cet indicateur.

Quatre (04) barrages ont connu un démarrage effectif des travaux avec des taux d'exécution oscillant entre 75% et 95% (Tapoa (76%), Moussodougou (85%), Koumbri (95%), Gourgou (75%)). Les barrages restants (14) n'ont pas connu de démarrage effectif. La cible n'est donc pas atteinte. Cette contreperformance s'explique principalement par les régulations budgétaires intervenues en 2014 au niveau des projets « barrages divers » et « barrages sinistrés » financés par le budget national et les retards dans l'exécution des travaux.

De 2011 à 2015, 50 barrages ont été réhabilités. Le nombre de barrages réhabilités a connu une augmentation entre 2011 et 2012 passant de 11 à 24 barrages réhabilités. Après 2012, on note une baisse continue du nombre de barrages réhabilités passant de 24 en 2012 à 2 en 2015. Cette situation s'explique principalement par les retards dans la réalisation des travaux et les régulations budgétaires qu'ont connues les projets « barrages divers » et « barrages sinistrés » surtout en 2014, entraînant du même coup des retards/suspension de la mise en œuvre de certaines conventions.

Le taux d'atteinte des cibles des indicateurs au niveau de ce programme est de 66,7%. En effet, deux (02) indicateurs sur trois (03) ont atteint leur cible.

1.2. Programme Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Ce programme s'inscrit dans l'axe 4 de la SCADD, à savoir la prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement. L'objectif général du PAGIRE est de « Contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement burkinabé et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau ».

Pour la seconde phase du PAGIRE, le Gouvernement s'est fixé comme objectif de « Rendre effective la gestion intégrée des ressources en eau au Burkina Faso à l'horizon 2015 ».

En 2015, une seule mesure et six indicateurs étaient inscrits dans la matrice sectorielle de performance.

1.2.1 Etat de mise en œuvre des mesures et actions

Une seule mesure a été retenue pour ce programme en 2015 :

- **Elaborer l'état des lieux des ressources en eau de l'espace de gestion de l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN) dans le cadre du SDAGE**

La mesure a été réalisée. Le rapport de l'état des lieux des ressources en eau de l'espace de gestion du Nakanbé a été validé par le Comité de Bassin en sa session extraordinaire tenue les 05 et 06 novembre 2015.

Le taux de réalisation physique est de 100%. Le coût révisé de la mesure est de 52,4 millions de F.CFA, le montant engagé visé est de 52,4 millions de F.CFA soit un taux d'exécution financière de 100%.

1.2.2 Situation des indicateurs

- **Montant de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) recouvré (en million de F.CFA)**

La cible de cet indicateur est atteinte. Il s'agit de suivre l'évolution du montant de la Contribution Financière en matière d'Eau recouvré d'année en année. Le montant recouvré en 2015 est de 640 millions de F.CFA sur 300 millions de F.CFA prévus, soit un taux de recouvrement de 214%. Ce dépassement de la cible s'explique par le règlement favorable du litige lié au contentieux ayant permis le recouvrement des arriérés au niveau de l'AEN.

Sur la période 2011-2015, il est constaté une hausse globale de la CFE. On note toutefois une baisse de 22,5 millions de F.CFA entre 2011 et 2013 suivie d'un accroissement significatif de 559,5 millions de F.CFA de 2013 à 2015.

- **Pourcentage de postes décisionnels (président, secrétaire, trésorier) des Associations des Usagers de l'Eau occupés par des femmes**

La cible de 36% n'est pas atteinte. En effet en 2015, 16% des postes décisionnels des AUE sont occupés par des femmes.

- **Pourcentage de postes décisionnels (président, secrétaire, trésorier) des Comités Locaux de l'Eau occupés par des femmes**

La cible de cet indicateur est atteinte. La proportion des femmes occupant des postes décisionnels est passée de 27% en 2014 à 33% en 2015 pour une cible de 27%. Ce taux montre que le quota genre est respecté pour les postes décisionnels au niveau des Comités Locaux de l'Eau (CLE).

Sur la période 2011-2015, on note un accroissement continu et global est de 10% de cet indicateur, preuve du rôle de plus en plus prépondérant accordé aux femmes dans l'animation et le bon fonctionnement des cadres de concertations des structures locales de gestion de l'eau.

➤ **Pourcentage des retenues d'eau de surface avec protection des berges (%)**

La cible de 4,3% de 2015 est atteinte. La proportion des retenues d'eau fonctionnelles d'une capacité supérieure ou égale à cinq cent mille mètres cubes (500 000 m³) et dont la zone de servitude a été matérialisée suivant les textes réglementaires en vigueur est de 13%. Ce taux s'explique par le fait que la cible initiale a été sous-estimée. On note également l'intervention d'autres acteurs qui ont permis de booster la performance.

Sur la période 2011-2015, on note un accroissement global de 11,7% de cet indicateur.

➤ **Nombre de sessions des instances décisionnelles des Agences de l'Eau tenues (Conseils d'Administration et Comités de Bassin)**

La cible de cet indicateur n'est pas atteinte. Sur les quinze (15) sessions des instances décisionnelles des Agences de l'Eau prévues, douze (12) ont été tenues en 2015 soit un taux de réalisation de 80%. Ce taux s'explique par la situation socio-politique de septembre 2015 qui a entravé la tenue de certaines sessions.

On note une régularité de la tenue des sessions des instances décisionnelles des Agences de l'eau sur la période 2011-2015.

➤ **Taux de participation aux sessions de concertation sur la gestion concertée des eaux transfrontalières par an (%)**

La cible de cet indicateur est atteinte. Le Burkina Faso partage avec ses voisins un certain nombre de cours d'eaux qui sont gérés de façon concertée. Le Burkina Faso a participé à l'ensemble de sessions tenues, soit un taux de participation de 100%.

De même, sur la période 2011-2015, le Burkina Faso a participé à toutes les sessions de concertation sur la gestion concertée des eaux transfrontalières. Toutefois, il est à noter que l'Autorité du Bassin de la Volta ne tient pas régulièrement ses sessions statutaires.

Sur les six (06) indicateurs, quatre indicateurs ont atteint leur cible, soit un taux de réalisation global de 66,7%.

1.3. Programme Eau Potable

Ce programme s'inscrit dans l'axe 2 de la SCADD à savoir « consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale ».

L'objectif stratégique du volet eau potable du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA) est de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes n'ayant pas un accès à l'eau potable en 2005, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, selon les normes, critères et indicateurs adoptés en la matière.

L'année 2015 a connu la réalisation d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable en milieux rural et urbain. En plus des infrastructures, d'autres activités importantes ont été réalisées. Quatre mesures et actions et sept (07) indicateurs étaient inscrits au titre de ce programme.

1.3.1 Etat de mise en œuvre des mesures et actions

L'état de mise en œuvre des actions prévues se présente comme suit :

➤ Réaliser des ouvrages d'AEP en milieu rural

L'état de mise en œuvre des activités de cette action est globalement satisfaisant. L'action est réalisée. En 2015, la situation de la réalisation des ouvrages se présente comme suit :

- 1 840 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) ont été réalisés sur une prévision de 1 894, soit un taux de réalisation de 97,1% ;
- 53 puits modernes ont été réalisés sur une prévision de 36, soit un taux de réalisation de 147,2% ;
- 80 systèmes de distribution (AEPS/PEA) ont été également réalisés sur une prévision de 88, soit un taux d'exécution de 90,9%.

Ces taux, prennent en compte les réalisations hors programmation. Ces réalisations sont prises en compte dans le bilan, alors qu'ils n'ont pas été pris en compte dans la programmation.

Sur 19 498,5 millions de F.CFA prévus pour la réalisation des nouveaux ouvrages d'AEP en milieu rural, 12 407,8 millions de F.CFA ont été payés au 31 décembre 2015, soit un taux d'exécution financière de 63,6% contre 84,7% au 31 décembre 2014.

➤ Réaliser des ouvrages d'AEP en milieu urbain

L'état de mise en œuvre des activités de cette action est globalement satisfaisant. L'action est réalisée. En 2015 :

- la capacité de production a été augmentée de 14 193 m³/j sur une prévision de 16 772 m³ /j soit un taux d'exécution de 85% ;
- la capacité de stockage a été augmentée de 2 700 m³ sur une prévision de 3 150 m³, soit un taux d'exécution de 86% ;
- 498 km de réseau ont été posés pour une prévision de 579 km, soit un taux d'exécution de 86% ;
- 26 686 branchements particuliers ont été réalisés pour une prévision de 28 304, soit un taux d'exécution de 94% ;
- 203 bornes fontaines ont été réalisées pour une prévision de 195, soit un taux d'exécution de 104%.

L'exécution financière est de 23 606 millions de F.CFA sur une prévision de 29 708 millions de F.CFA, soit un taux d'exécution de 79,5%.

➤ **Réhabiliter des ouvrages d'AEP en milieu rural**

L'état de mise en œuvre des activités de cette action est globalement satisfaisant. L'action est réalisée. En 2015, la situation de la réhabilitation des ouvrages se présente comme suit :

- 502 forages ont été réhabilités sur une prévision de 487, soit un taux de réalisation de 103,1% ;
- 20 puits modernes ont été réhabilités sur une prévision de 24, soit un taux de réalisation de 83,3% ;
- 37 systèmes de distribution (AEPS/PEA) ont été réhabilités sur une prévision de 46, soit un taux d'exécution de 80,4%. 11 extensions d'AEPS ont été également réalisées.

Ces taux, prennent en compte les réalisations hors programmation. Ces réalisations sont prises en compte dans le bilan, alors qu'ils n'ont pas été pris en compte dans la programmation.

Sur 2 699 millions de F.CFA prévus pour la réhabilitation d'ouvrages d'AEP en milieu rural, 1 713,3 millions de F.CFA ont été payés au 31 décembre 2015, soit un taux d'exécution financière de 63,4%.

➤ **Achever l'élaboration du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable post 2015**

La mesure est entièrement réalisée. Les documents suivants ont été élaborés :

- le rapport de démarrage ;
- le rapport d'état des lieux (diagnostic) de l'AEP validé.
- Le document programme PN AEP 2030 a été élaboré et validé le 30 juillet 2015 en atelier national par les partenaires et l'Etat. Il a été par ailleurs, adopté par le conseil national de l'eau en sa deuxième session tenue à Bobo-Dioulasso les 17 et 18 décembre 2015.

Il reste son adoption en conseil des ministres.

Le taux de réalisation financière de cette mesure est de 100%, soit 159,5 millions de F.CFA dépensés sur 159,5 millions de F.CFA prévus pour l'élaboration du programme.

En conclusion, le niveau de performance de la mise en œuvre des mesures et actions est satisfaisant, soit 4 mesures et actions réalisées sur 4 prévues. Le montant total dépensé en 2015 pour la mise en œuvre des mesures et actions du programme AEP (milieu urbain et rural) est de 37 885,5 millions de F.CFA pour une prévision de 52 065 millions de F.CFA, soit un taux d'exécution financière de 72,7%.

1.3.2 Situation des indicateurs

L'état de réalisation des indicateurs se présente comme suit :

➤ **Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (%)**

La cible de 65% est atteinte. En 2015, les nouvelles réalisations de PEM et d'AEPS ainsi que la réhabilitation des ouvrages en panne ont permis de faire progresser le taux d'accès à l'eau potable de 64,1% en 2014 à 65% en 2015. Les activités réalisées ont permis de desservir 258 964 personnes additionnelles en eau potable en 2015 contre 298 320 personnes additionnelles desservies en 2014.

Cette progression, en termes de taux d'accès, reste relativement faible et s'explique entre autres par l'accroissement annuel de la population (222 732 personnes) qui absorbe une grande partie des investissements.

Au total, 8 469 563 personnes sont desservies sur une population de 13 033 540 personnes en milieu rural.

De 2011 à 2015, on note un accroissement continu et global de 6,5 points.

➤ **Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain (%)**

La cible de 89% est atteinte. Le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain en 2015 est de 89,9%.

Il est supérieur à la cible de 87% fixée pour l'atteinte des OMD. La population additionnelle desservie en eau potable depuis 2007 est de 2,4 millions de personnes pour une cible de 1,8 millions.

Sur la période 2011-2015, on note un accroissement continu et global de 9,9 points.

➤ **Pourcentage de points d'eau modernes (PEM) fonctionnels en milieu rural**

La cible de 90% n'est pas atteinte. Le taux de fonctionnalité des PEM est de 88,7% en 2015.

Malgré les réhabilitations, les réparations et les nouvelles réalisations, le taux de fonctionnalité des PEM est passé de 88,9% en 2014 à 88,7% en 2015 soit une baisse de 0,2 point.

En 2015, 7 régions ont un taux de fonctionnalité des PEM supérieur à la moyenne nationale qui est de 88,7 %. Le nombre de PEM en panne est plus élevé dans les régions des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun, du Nord et du Centre-Ouest. Les raisons sont diverses et sont entre autres liées à la non fonctionnalité des Associations des Usagers de l'Eau (AUE), le manque de ressources financières pour les réparations courantes et la mauvaise qualité des ouvrages réalisés.

De 2011 à 2014, on note un accroissement continu et global de 3,9 points et une légère baisse de 0,2 point entre 2014 et 2015.

➤ **Pourcentage de systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés fonctionnels en milieu rural (%)**

La cible de 80% est atteinte. Pour ce qui concerne les AEPS/PEA fonctionnels, sur la période 2006-2015, leur nombre a augmenté de 621 et le taux de fonctionnalité est passé de 57,2% en 2006 à 84,1% en 2015.

En 2015, ce taux (84,1%) est en hausse de 7,5 points par rapport à celui de 2014 (76,6%).

Les régions où le parc est bien entretenu en 2015 sont le Centre, le Nord et l'Est.

Six (06) régions ont un taux de fonctionnalité inférieur à la moyenne nationale. Les raisons des pannes constatées sont liées à la défaillance dans la gestion, à la source d'énergie (vols des plaques solaires, pannes du groupe électrogène, ...), l'insuffisance de la ressource en eau, etc.

De 2011 à 2015, on note un accroissement global de 13,4 points avec une évolution en dents de scie.

➤ **Nombre de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65% année N (Equité de l'accès à l'eau potable au niveau communal)**

En 2015, le nombre de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65% est de 144 contre 147 en 2014 soit une réduction de trois communes. La cible de 120 communes n'est pas atteinte.

Les communes ayant un taux inférieur à 50% sont surtout localisées dans les régions des Hauts-Bassins (17), de l'Est (14), du Sahel (9) et des Cascades (5). Ce sont ces quatre régions qui occupent les derniers rangs en matière de taux d'accès à l'eau potable.

Cette contre-performance s'explique par le faible ciblage des communes lors des interventions de certains acteurs.

De 2011 à 2015, le nombre de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65% a baissé de 50.

➤ **Proportion d'AEPS gérées par délégation (%)**

La cible de 50% n'est pas atteinte. Il ressort que le taux d'AEPS/PEA gérés par délégation en 2015 est de 40,9%. Ce taux est inférieur à celui de l'année 2014 qui était de 51,5%. Cette baisse peut être expliquée de façon non exhaustive, par le fait que seulement 19 nouveaux contrats de délégation ont été signés en 2015, alors que 80 nouveaux AEPS/PEA communautaires ont été réalisés dans la même période.

De 2011 à 2015, cet indicateur a progressé de 7,9 points ; avec une augmentation continue entre 2011 et 2014 et une baisse de 2014 à 2015, respectivement de 18,5 points et de 10,6 points.

➤ **Coût moyen par personne additionnelle approvisionnée en eau potable**

La cible est atteinte. En 2015, il a été réalisé 1893 PEM communautaires et 80 AEPS. Le coût de réalisation de ces ouvrages est estimé à 12 407,8 millions de F.CFA. La population additionnelle desservie en eau potable en 2015 en milieu rural est de 258 964 personnes. Le coût moyen par personne additionnelle approvisionnée en eau potable est de 47 913 F.CFA en 2015 contre 47 088 F.CFA en 2014. Ce coût est inférieur à la cible de 53 000 F.CFA.

Sur la période de 2011 à 2015, l'objectif d'établir le coût moyen par personne additionnelle approvisionnée en eau potable inférieur ou égal à 53 000 F.CFA a été atteint sauf en 2013 où il était de 68 513 F.CFA.

En somme, quatre (04) indicateurs ont atteint leur cible sur 7 retenus, soit un taux de 57,1%.

1.4. Programme Assainissement des Eaux Usées et Excreta

Ce programme s'inscrit dans l'axe 2 de la SCADD à savoir « consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale ».

L'objectif stratégique du volet assainissement du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA) est de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes n'ayant pas un accès à l'assainissement en 2005, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, selon les normes, critères et indicateurs adoptés en la matière.

En 2015, trois (03) mesures et actions ainsi que six (06) indicateurs étaient inscrits au titre de ce programme.

1.4.1 Etat de mise en œuvre des mesures et actions

L'état de mise en œuvre des actions prévues se présente comme suit :

➤ **Réaliser des ouvrages d'AEUE en milieu rural**

L'action a été réalisée au vu des réalisations suivantes :

- 41 317 latrines familiales ont été réalisées sur une prévision de 47 430, soit un taux de réalisation de 87,1% ;
- 707 blocs de latrines scolaires réalisés sur une prévision de 440, soit un taux d'exécution de 160,7% ;
- 230 latrines dans les centres de santé et de promotion sociale réalisées sur 69 programmées, soit un taux d'exécution de 333,3% ;
- 258 latrines dans les lieux publics sur 102 prévues, soit un taux de réalisation de 252,9% ;
- 2479 puisards domestiques dans les ménages sur 4 646 prévus, soit un taux d'exécution de 53,4%.

Ces taux prennent en compte les réalisations hors programmation. Ces réalisations sont prises en compte dans le bilan, alors qu'ils n'ont pas été pris en compte dans la programmation.

Cette action enregistre un coût de réalisation de 6 219 millions de F.CFA sur un budget prévisionnel de 6 038 millions de F.CFA, soit un taux d'exécution financière de 103%.

➤ **Réaliser des ouvrages d'AEUE en milieu urbain**

Cette action a été réalisée. Les activités suivantes ont été réalisées :

- le raccordement de 160 usagers au réseau collectif sur une prévision de 200, soit un taux d'exécution de 80% ;
- la réalisation de 15 931 ouvrages à usage familial sur une prévision de 25 000, soit un taux d'exécution de 63,7% ;
- la réalisation de 236 blocs de latrines scolaires sur une prévision de 150, soit un taux d'exécution de 157,3% ;
- la réalisation de 298 blocs de latrines dans les lieux publics sur une prévision de 350, soit un taux d'exécution de 85,1% ;
- la réalisation de 5 616 puisards sur une prévision 17 500, soit un taux d'exécution de 32,1%.

Sur le plan financier, le montant dépensé s'élève à 3 344 millions de F.CFA sur une prévision de 3 579,8 millions de F.CFA, soit un taux d'exécution de 93,4%.

➤ **Achever l'élaboration du Programme d'Assainissement des Eaux Usées et Excreta post 2015**

La mesure a été réalisée. Le document a été élaboré et soumis à un atelier national le 04 novembre 2015. Il est actuellement en cours de finalisation par un comité restreint.

Sur le plan financier, le montant dépensé s'élève à 66,8 millions de F.CFA sur une prévision de 66,8 millions de F.CFA, soit un taux 100%.

En somme, les trois (03) mesures et actions prévues ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 100%. Le taux d'exécution financière global est de 99%, soit 9 630 millions de FCFA dépensés sur 9 685 millions de FCFA prévus.

1.4.2 Situation des indicateurs

En 2015, la situation des indicateurs est la suivante :

➤ **Nombre de nouvelles latrines améliorées réalisées en milieu rural :**

La cible n'est pas atteinte. 41 317 nouvelles latrines améliorées ont été réalisées pour une cible de 47 430. Cela s'explique en grande partie par la défaillance de certaines entreprises dont les marchés ont été résiliés.

De 2011 à 2015, 146 867 nouvelles latrines améliorées ont été réalisées en milieu rural. Les réalisations ont connu une hausse continue sur cette période.

➤ **Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural (%) :**

La cible est atteinte. Le taux d'accès est de 12,02% pour une cible de 12%.

Sur la période 2011-2015, cet indicateur a augmenté de 11,02 points, passant de 1% en 2011 à 12,02% en 2015.

➤ **Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu urbain (%) :**

La cible n'est pas atteinte. Le taux d'accès à l'assainissement en 2015 est de 34,2% pour une cible de 35%.

Sur la période 2011-2015, le taux d'accès à l'assainissement familial a augmenté de 10,2 points, passant de 24% en 2011 à 34,2% en 2015.

➤ **Taux d'équipement des CSPS en latrines (%) :**

Le taux d'équipement est de 86,9%. La cible de 90% n'est pas atteinte.

Sur la période 2011-2015, le taux a régressé de 1,12 point. De 2011 à 2013, on constate une augmentation du taux passant de 88,02% à 95,2%. Par contre de 2013 à 2015 on note une baisse passant de 95,2% à 86,9%. Cela s'explique en partie par le fait que de nouveaux CSPS sont construits sans être équipés de latrines, ce qui n'est pas conforme aux normes nationales en matière de construction de CSPS.

➤ **Taux d'équipement des écoles en latrines (%) :**

Le taux d'équipement en 2015 est de 63,7% pour une cible de 70%. La cible n'est donc pas atteinte. Cela pourrait s'expliquer par le nombre de latrines délabrées et abandonnées dans les écoles et la construction de nouvelles écoles sans latrines qui n'est pas conforme aux normes nationales en matière de construction d'écoles.

Sur la période 2011-2015, le taux d'équipement des écoles en latrines a régressé de 3,7 points, passant de 67,4% en 2011 à 63,7% en 2015. De 2011 à 2012, on constate une augmentation du taux passant de 67,4% à 92%. Par contre de 2012 à 2015 on note une baisse passant de 92% à 63,7%. Cela pourrait s'expliquer par le nombre de latrines délabrées et abandonnées dans les écoles et la construction de nouvelles écoles sans latrines.

➤ **Taux de mise en œuvre des PSA :**

Au 31 décembre 2015, le nombre de PSA mis en œuvre est de 30 sur 56 élaborés soit un taux de mise en œuvre de 54% pour une cible de 57%. La cible n'est donc pas atteinte.

Sur la période 2011-2015, cet indicateur a connu une hausse continue et globale de 12 points.

Pour ce programme, un seul indicateur a atteint sa cible sur les six (06) retenus, soit un taux de 16,67%. Cette situation s'explique entre autres par la régulation budgétaire intervenue en 2015 et la lenteur observée dans le processus de responsabilisation des communes (opérationnalisation effective du transfert).

1.5. Programme Gouvernance

Ce programme s'inscrit dans l'axe 3 de la SCADD, à savoir « renforcement de la gouvernance ». L'objectif stratégique de ce programme est de renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du secteur.

En 2015, deux (02) mesures et cinq (05) indicateurs étaient inscrits au titre de ce programme.

1.5.1 Etat de mise en œuvre des mesures et actions

L'état de mise en œuvre des mesures de ce programme se présente comme suit :

➤ Acheter l'élaboration de la Politique Nationale de l'Eau

Cette mesure n'est pas réalisée. Une version provisoire du document de la Politique Nationale de l'Eau (PNE) est disponible. Cependant cette version du document de PNE n'est pas complète à cause de l'indisponibilité du document du PNAH.

Seul le programme GIRE est pris en compte dans le document de la PNE. Les documents du programme national d'approvisionnement en eau potable (PN-AEPA), du programme national d'assainissement des eaux usées et excréta (PN-AEUE) et du programme gouvernance (PGEA) qui sont maintenant disponibles pourront être pris en compte dans la version provisoire du document de politique.

La finalisation du document du PNE est assujettie à la finalisation des différents programmes qui l'opérationnalisent. En effet, le guide d'élaboration des politiques sectorielles indique que les documents de politiques sectorielles intègrent les objectifs et les coûts des différents programmes, ce qui permet également de disposer du coût global de la politique.

Le document de la PNE ne pourra donc être finalisé qu'après l'élaboration de l'ensemble des programmes.

Le taux de réalisation physique de la mesure est estimé à 80%. Le taux d'exécution financière est de 9,6%, soit un montant de 2,4 millions de F.CFA sur 25 millions de F.CFA prévus.

La suite du processus d'achèvement du document de politique comprend les étapes suivantes :

- intégrer les programmes restants ;
- valider le document en atelier national ;
- valider le document au CNeau ;
- valider le document au Conseil national de la planification ;
- soumettre le document pour adoption en Conseil des Ministres.

➤ Acheter l'élaboration du Programme Gouvernance « Eau et Assainissement »

La mesure a été réalisée. Le processus d'élaboration du document du Programme Gouvernance « Eau et Assainissement » (PGEA) a démarré en fin 2014. Pour la formulation du programme, une équipe d'experts consultants a été mobilisée.

La mission de cette équipe a couvert la période de janvier à mai 2015 et a consisté d'une part à faire un état des lieux des enjeux de gouvernance et d'autre part à formuler le programme ainsi que les différents référentiels pour sa mise en œuvre.

Le processus d'élaboration du PGEA a comporté quatre (04) phases :

- l'élaboration du rapport provisoire de démarrage qui a été soumis pour amendements au comité technique de suivi ;
- la rédaction du rapport diagnostic provisoire. Ce rapport a été soumis à l'appréciation de l'ensemble des parties prenantes ;
- la validation du document provisoire du programme au cours d'un atelier d'échange organisé le 06 mars 2015 ;
- le document du PGEA a été validé le 21 mai 2015 en atelier national puis soumis au CNEau les 17 et 18 décembre 2015 et des recommandations ont été formulées.

Le taux de réalisation physique de la mesure est de 100%. Le taux d'exécution financière est de 100%, soit un montant de 109,6 millions de F.CFA.

En somme, sur 2 mesures prévues, une a été entièrement réalisée (Achever l'élaboration du Programme Gouvernance « Eau et Assainissement »). Cependant, la mesure relative à l'élaboration de la politique nationale de l'eau est suffisamment avancée avec un taux d'exécution physique estimé à 80 %. Le taux d'exécution financière global des mesures est de 81% soit un montant de 109,3 millions de F.CFA sur 134,9 millions de F.CFA.

Résumé de l'état d'élaboration de la politique nationale de l'eau assortie des cinq programmes

Le principe retenu par les acteurs du secteur est d'actualiser la politique nationale de assortie de cinq programmes post 2015. Le bilan de l'élaboration de chaque programme a été établi conformément à la matrice de performance 2016-2018, présentée par programme.

L'actualisation de la politique nationale de l'eau est en cours. Une version provisoire du document de PNE est disponible. Cependant cette version du document de PNE n'est pas complète à cause de l'indisponibilité du document du PNAH. Le taux de réalisation physique de la mesure est estimé à 80%. Le taux d'exécution financière est de 9,6%, soit un montant de 2,4 millions de F.CFA sur 25 millions de F.CFA prévus.

Le document de la PNE ne pourra donc être finalisé qu'après l'élaboration de l'ensemble des programmes.

Concernant les programmes la synthèse se présente comme suit :

- **l'élaboration du Programme National d'Aménagements Hydrauliques** connaît un taux d'exécution physique de 25% et un taux d'exécution financière de 0% sur les 133,886 millions de FCFA prévus. Les TDR ont été élaborés et un groupement de bureau d'études a été recruté. Les consultants doivent déposer leur rapport de démarrage le 08 janvier 2016.

- **le Programme GIRE post 2015** a été élaboré et validé en atelier national. Les taux de réalisation physique et financier sont de 100%, avec 75,7 millions de F.CFA dépensés ;
- **le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable post 2015** a été élaboré et validé en atelier national. Les taux de réalisation physique et financier sont de 100%, avec 159,5 millions de F.CFA dépensés ;
- **le Programme d'Assainissement des Eaux Usées et Excreta post 2015** a été élaboré et validé en atelier national. Les taux de réalisation physique et financier sont de 100%, avec 66,8 millions de F.CFA dépensés ;
- **le Programme Gouvernance** a été élaboré et validé en atelier national. Le taux de réalisation physique de la mesure est de 100%. Le taux d'exécution financière est de 100%, soit un montant de 109,6 millions de F.CFA.

1.5.2 Situation des indicateurs

L'état de réalisation des indicateurs se présente comme suit :

- **Taux d'exécution du BPO rural (partie budget de l'Etat, dont ressources extérieures inscrites) (%)**

La cible de 90% est atteinte. En 2015, le taux d'exécution du BPO est de 91,5%.

Sur la période 2011-2015, ce taux a varié entre 82,8% (2014) et 99% (2012).

- **Taux d'exécution du budget d'investissement de l'ONEA (%)**

La cible de 90% n'est pas atteinte. Le taux d'exécution du budget d'investissement de l'ONEA en 2015 est de 81%. Cette situation est liée d'une part au retard dans la procédure de passation de marché et à la capacité des entreprises à réaliser les travaux dans les délais d'autre part.

Sur la période 2011-2015, ce taux a varié entre 72% (2014) et 99,8% (2013).

- **Proportion des investissements publics de l'AEPA exécutés par les régions (%)**

La cible de 50% est atteinte. Les régions ont exécuté 69,4% des investissements publics affectés à l'AEPA en milieu rural.

Sur la période 2011-2015, la proportion des investissements publics de l'AEPA exécutés par les régions a progressé de 7,4 points. De 2011 à 2014, on constate une baisse de la proportion passant de 62% à 49,5%. Par contre de 2014 à 2015, on note une augmentation de 49,5% à 69,4%.

➤ **Proportion des investissements publics de l'AEPA exécutés par les communes (%).**

La cible de 6% est atteinte. Les communes ont exécuté 6% des investissements publics affectés à l'AEPA en milieu rural.

Sur la période 2011-2015, la proportion des investissements publics de l'AEPA exécutés par les communes a connu une baisse continue et globale de 9 points, passant de 15% à 6%.

➤ **Taux d'exécution du plan de passation des marchés Eau et Assainissement en milieu rural**

La cible de 85% est atteinte. En 2015, le taux d'exécution du plan de passation des marchés (PPM) eau et assainissement en milieu rural est de 87,2%. Les principales difficultés relevées dans l'exécution des passations des marchés se résument comme suit :

- la lourdeur administrative dans le processus de passation des marchés signalée permanemment dans les rapports ;
- l'inscription tardive des ressources transférées aux communes des années antérieures au budget supplémentaire ;
- la situation socio-politique du pays qui a engendré un réaménagement budgétaire, a ralenti ou entravé la passation et l'exécution de certains marchés en 2015.

Sur la période 2011-2015, le taux d'exécution du plan de passation des marchés Eau et Assainissement en milieu rural a varié entre 85% (2014) et 95,45% (2013).

Sur cinq (05) indicateurs, un seul indicateur n'a pas atteint sa cible (Taux d'exécution du budget d'investissement de l'ONEA), soit un taux d'atteinte des cibles de 80%. Le niveau de performance est satisfaisant.

Globalement, le taux de mise en œuvre des mesures et actions sectorielles est de 75% soit neuf (09) mesures entièrement réalisées sur douze (12) mesures. Le taux d'exécution financière globale des mesures et actions est de 76,7%, soit 47 677,2 millions de F.CFA dépensés sur 62 124,1 millions de F.CFA prévus. Concernant les indicateurs sectoriels, sur vingt-sept (27) indicateurs, quinze (15) ont atteint leur cible soit un taux global d'atteinte des cibles de 55,6%.

II. ANALYSE DE L'EFFICACITE DES PROJETS ET PROGRAMMES SECTORIELS

Seize (16) projets et programmes de développement sont exécutés sous la tutelle technique du MARHASA dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Le volume total de financement de l'ensemble de ces projets et programmes est évalué à 296 754 millions de F.CFA au 31 décembre 2015. Le montant total prévu pour 2015 est de 47 236 millions de F.CFA avec un décaissement de 34 180 millions de F.CFA soit un taux de décaissement moyen des projets et programmes de 72,3%. Le taux d'absorption moyen du montant décaissé est de 90,7%. Le tableau (cf. annexe 7) présente les informations détaillées sur l'exécution financière de ces projets et programmes.

Les premiers déblocages des projets et programmes sont liés à la satisfaction d'un certain nombre de conditions préalables parmi lesquelles :

- la promulgation de l'avis juridique ;
- les textes de création, classification du projet ;
- la nomination/recrutement du coordonnateur du projet/programme ;
- l'ouverture de compte (s) ;
- les avis de non objection ;
- l'élaboration et approbation des plans de travail et budget, le plan de passation des marchés ;
- la mobilisation de la contrepartie nationale au cas échéant.

Les projets et programmes combinent les systèmes nationaux de gestion de finances publiques et de passation des marchés ainsi que les procédures des bailleurs de fonds.

Le déblocage de la contrepartie nationale obéit aux règles nationales de gestion des finances publiques. Pour les projets à participation extérieure aux financements, les procédures nationales sont appliquées en plus de celles du partenaire financier en matière de passation de marchés. Il convient de préciser que les PTF ont généralement deux modes de déblocage des ressources : les paiements directs consistant à régler directement les factures des prestataires et le système de fonds de roulement (FDR) dont le premier est justifié à au moins 50% avant l'introduction du suivant. Ces deux modes de déblocage sont usités par les projets et programmes.

A l'exception du PN-AEPA qui utilise les indicateurs de la matrice sectorielle de performance comme condition de déblocage du financement, les autres projets/programmes n'utilisent pas cette conditionnalité. En outre, le PN-AEPA bénéficie d'appui budgétaire sectoriel sur la période 2010-2017 avec une bonne prévisibilité sur la période concernée.

Les informations sur l'exécution de ces projets et programmes dans le secteur sont transmises trimestriellement à la DGESS qui les achemine au Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Ces informations concernent l'exécution physique et financière d'une part, et d'autre part les difficultés rencontrées et solutions appliquées ou proposées aux résolutions de ces

difficultés. Dans l'ensemble les informations sont transmises dans les délais par les différents responsables de projets et programmes.

En 2015, 12 projets et programmes sur 16, soit 75% ont été inscrits dans la loi de finances (Cf. annexe 7). Les projets non-inscrits concernent essentiellement ceux exécutés par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) n'ayant pas de contrepartie nationale.

Les difficultés rencontrées dans l'exécution des projets et programmes du secteur de l'eau et de l'assainissement sont les suivantes :

- la longueur et la non maîtrise des procédures de passation des marchés ralentissant la mise en œuvre des travaux ;
- les défaillances techniques et financières de certaines entreprises conduisant souvent au non-respect des délais contractuels, à la résiliation des marchés et à la réalisation d'ouvrages de mauvaise qualité ;
- l'insuffisance organisationnelle, matérielle et humaine des entreprises en charge des travaux ;
- les avis de non objection tardifs de certains partenaires, qui influencent négativement sur la performance annuelle des projets et programmes ;
- l'insuffisance des moyens financiers pour la mise en œuvre des activités au niveau de certains projets notamment le plan de gestion environnemental et social de certains projets (projet de construction du barrage de Guitti) ;
- l'insuffisance dans les études d'Avant-Projet Détaillé réalisées avant le démarrage des projets et programmes, ce qui entraîne une perte substantielle de temps pour actualiser les études et les dépassements de prévision budgétaire ;
- le retard dans le déblocage de la contrepartie de l'Etat.

III. ÉTAT DE FONCTIONNEMENT DU CSD EN 2015 ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

3.1 Fonctionnement du CSD en 2015

Le CSD-EA dispose d'un arrêté réglementant son fonctionnement. Il s'agit de l'arrêté N°2015-085/MARHASA/CAB du 03 juillet 2015 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Cadre Sectoriel de Dialogue « Eau et Assainissement » élaboré conformément au décret n°2011-809/PRES/PM/MEF du 25 octobre 2011 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD et à l'arrêté N°2014-001/PM/CAB du 17 janvier 2014 portant organisation des revues de la SCADD.

Les groupes thématiques mis en place par le CSD-EA sont les suivants :

- Aménagements Hydrauliques ;
- Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- Eau Potable ;
- Assainissement des Eaux Usées et Excreta ;
- Gouvernance du secteur « Eau et Assainissement ».

Un Comité de Coordination composé des représentants de l'administration publique, du secteur privé, des PTF, des ONG et des collectivités territoriales a été également mis en place par note de service précisant clairement ses attributions, sa composition et son mandat. Il s'est chargé de la coordination des travaux techniques et de la finalisation des différents documents des revues annuelle et à mi-parcours 2015 du CSD-EA.

Les groupes thématiques de travail du CSD-EA ont été restructurés conformément à l'arrêté du CSD-EA et sont fonctionnels. Ils ont tenus des rencontres de travail pour établir la situation de mise en œuvre des mesures, actions et recommandations ainsi que la situation des indicateurs sectoriels.

Dans le processus de préparation des revues annuelle et à mi-parcours 2015, un Comité Technique a été mis en place par arrêté ministériel précisant clairement ses attributions, sa composition et son mandat. Il est composé des représentants de toutes les structures responsables des programmes du secteur « Eau et Assainissement ». Il s'est chargé de l'élaboration des termes de référence des revues, de la collecte des données qui s'est faite sur la base des canevas du rapport de performance annuelle 2014, de la matrice de performance 2016-2018 et du rapport de performance à mi-parcours 2015 proposés par le STN/SCADD.

Après la collecte, la centralisation, le traitement et la consolidation des données par le Comité Technique, les documents de la revue annuelle 2015 ont été rédigés au cours d'un atelier tenu du 06 au 11 février 2015. Les documents de la revue à mi-parcours 2015 ont été rédigés au cours d'un atelier tenu du 06 au 11 juillet 2015.

Les revues annuelles et à mi-parcours 2015 du CSD-EA se sont tenues respectivement le jeudi 27 février 2015 et le vendredi 24 juillet 2015. La transmission des documents et la convocation des membres et participants ont été faites au moins une semaine avant la tenue de chaque revue conformément à l'arrêté N°2014-001/PM/CAB du 17 janvier 2014. Aussi, les dates des deux revues sont conformes à l'arrêté susmentionné.

Les sessions de la revue annuelle 2015 et de la revue à mi-parcours 2015 du CSD-EA ont connu une participation effective de leurs membres. Elles ont été présidées par le Président du CSD-EA, Monsieur le ministre en charge de l'eau et de l'assainissement. Le chef de file des PTF a également participé aux sessions des revues annuelles et à mi-parcours 2015 du CSD-EA. La présence des représentants de l'administration publique, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile et des PTF au cours des sessions a été effective.

Lors des travaux préparatoires et de finalisation des documents de la revue annuelle 2015 et de la revue à mi-parcours 2015 du CSD-EA, la participation des membres du Secrétariat Technique, du Comité de Coordination et des groupes thématiques a été également effective.

L'organisation des deux revues 2015 du CSD-EA (annuelle et à mi-parcours) a rencontré les difficultés suivantes :

- la transmission tardive des canevas des documents de la revue sectorielle annuelle 2015 par le STN/SCADD ;
- la transmission tardive des données nécessaires à l'élaboration des documents de la revue sectorielle annuelle par les structures concernées à la DGESS ;
- le non-respect des calendriers ou des plannings des revues établis ;
- le déblocage tardif des ressources financières allouées à l'organisation des revues ;

- la complexité des canevas des documents de la revue sectorielle annuelle 2015 transmis par le STN/SCADD ;
- l'insuffisance du budget alloué au fonctionnement du CSD-EA.

Les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit du STN/SCADD :

- transmettre dans de meilleurs délais les canevas des documents des revues sectorielles ;
- associer les sectoriels dans la révision des canevas des documents des revues sectorielles.

3.2 Mise en œuvre des recommandations de la revue annuelle 2015

Sept (07) recommandations ont été retenues lors de session de la revue annuelle 2015 du CSD-EA. Ces recommandations ont été déclinées en douze (11) activités au total. Le niveau de mise en œuvre des activités est moyen.

En effet, le niveau d'exécution des activités en 2015 est moyen avec 06 activités entièrement réalisées sur douze (11) prévues soit un taux de 54,5% contre un taux de 52% en 2014.

Pour ce qui concerne les recommandations, sur les sept (07) prévues en 2015, trois (03) ont été entièrement réalisées soit un taux de réalisation des recommandations de 42,8%, identique à celui de 2014. Il s'agit de :

- La recommandation n°3 « Effectuer le plaidoyer afin que le secteur Eau et Assainissement soit déclaré comme un secteur prioritaire au même titre que l'éducation, la santé et la sécurité alimentaire » :

Le document de plaidoyer a été présenté au Forum National de l'Eau tenu en février 2015 et une recommandation a été faite à savoir, mettre en place un groupe d'experts avec l'appui des anciens du secteur pour assurer la communication et le plaidoyer. Les experts et les personnes ressources identifiés ont formulé un certain nombre d'amendements pour enrichir le document de plaidoyer. Un atelier d'examen des amendements des experts et des personnes ressources du secteur « Eau et Assainissement » a été organisé le 22 juillet 2015 avec les membres du comité technique. Du 16 au 20 novembre 2015 s'est tenu l'atelier de finalisation du document de plaidoyer. Par ailleurs, les actions de plaidoyer menée par les différents acteurs du secteur sur la base du document de plaidoyer a permis d'aboutir à l'inscription du droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit humain dans la constitution du Burkina Faso. De plus un ministère entièrement dédié à l'eau et à l'assainissement a été créé dans le gouvernement actuel.

- la recommandation n°5 «Prendre des dispositions en termes de perspectives 2016-2018, pour rendre effective la prise en compte de l'approche service en milieu rural et semi-urbain en matière d'approvisionnement en eau potable » :

Dans la formulation du PN-AEP à l'horizon 2030, les taux d'accès et de niveau de service (PEM, BF, BP) ont été fixés de façon progressive pour les paliers 2020, 2025 et 2030. Ainsi le PN-AEP ambitionne : (i) de faire évoluer le taux d'accès de 64,1% en 2014 à 100% en 2030, (ii) d'augmenter la proportion de la population rurale desservie par BF de 7% en 2014 à 24% en 2030, (iii) d'augmenter la proportion de la population rurale desservie par BP

d'environ 0% en 2014 à 56% en 2030 et (iv) de faire diminuer la proportion de la population rurale desservie par PEM de 93% en 2014 à 20% en 2030.

- la recommandation n°7 « Adopter une stratégie de ciblage pour l'implantation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et la mettre en œuvre »

Par lettre N°2015-0977 du 21/07/2015, le Secrétaire Général du MARHASA a invité les Directeurs Régionaux à tenir chaque année un atelier de ciblage des investissements en ouvrages d'approvisionnement en eau potable (AEP) en milieu rural avec l'ensemble des acteurs régionaux du secteur de l'eau et de l'assainissement et à transmettre un compte rendu de cet atelier à la DGRE et à la DGAEUE.

Les quatre (4) autres recommandations connaissent un niveau de mise en œuvre avancée :

La recommandation n°1 « Réviser et valider le document sur les normes et critères de l'AEPA » : Les consultants engagés par COWI ont remis la version finale provisoire du rapport de l'étude qui a été transmise au chef de file des PTF le 14 janvier 2015. Le rapport final a été déposé par les consultants fin décembre 2015 et transmis au PTF pour amendements.

La recommandation n°2 « Démarrer la mise en œuvre de la feuille de route de l'Assistance à la maîtrise d'ouvrage communale (AMOC) » : Le document a été transmis au cabinet pour introduction en Conseil des Ministres.

La recommandation n°4 « Assurer l'équité du prix de l'eau et élaborer la stratégie PPP en milieu rural » : Le rapport déposé par le Consultant a été finalisé par une équipe restreinte de la DGRE en décembre 2015. Il sera soumis en atelier national de validation au cours du mois de février 2016. La suite du processus prévoit l'adoption du rapport par les instances appropriées (CNP, CTE, CNEau) et en conseil des ministres.

Une seule recommandation n'a pas connu de démarrage dans sa mise en œuvre, il s'agit de la recommandation n°6 : « Entreprendre des réflexions en vue de déterminer des actions fortes pour renforcer les capacités des agences d'exécution et les entreprises pour permettre la réalisation des études et travaux dans les délais contractuels ». Seuls les TDR de l'atelier sont disponibles et le financement de l'atelier est à rechercher.

IV. ÉVALUATION 2011-2015 DE LA CONCRÉTISATION DES ORIENTATIONS DE LA SCADD RELEVANT DES DOMAINES PRIS EN CHARGE PAR LE CSD

4.1 du financement global du PN-AEPA, par la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des financements complémentaires

Le cout global révisé du PN-AEPA à l'horizon 2015 est d'environ 564,9 milliards de FCFA dont 406 milliards pour le volet rural et 158,9 milliards pour le volet urbain. Le cumul des financements acquis du PN-AEPA (milieu rural et urbain) s'élève à 430,7 milliards de FCFA soit un taux de mobilisation financière de 76,2 %. Le gap total de financement à rechercher est de 134,1 milliard de FCFA dont 132 milliards (98,4%) et 2,1 milliards de FCFA (1,6%) pour le milieu rural et urbain respectivement.

En milieu rural, les financements acquis sur la base des conventions signées s'élèvent à 273,9 milliards de francs CFA soit un taux de mobilisation financière de 67,4%.

En milieu urbain, les financements mobilisés s'élèvent à 156,8 milliards de francs CFA dont 107,9 milliards de francs CFA pour l'eau potable et 48,8 milliards de francs CFA pour l'assainissement.

Les principaux groupes d'acteurs qui financent le PN-AEPA sont : l'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), l'ONEA, les collectivités territoriales, les ONG et Associations, la coopération décentralisée et les bénéficiaires. Ils interviennent sous diverses formes à savoir :

- les fonds propres (FP) de l'Etat ;
- l'Appui Budgétaire Sectoriel (ABS);
- le fonds commun (FC) ou panier commun (PC) ;
- les appuis projets (AP) ;
- la coopération décentralisée (CD).

Les allocations budgétaires au niveau des investissements dans le secteur de l'AEPA sont regroupées en deux catégories ; celle des PTF (ressources extérieures) et celle de l'Etat (ressources intérieures). La part des ressources extérieures (AP, ABS, PC, CD et ONG) est de 228,4 milliards de francs CFA soit 83,4% ; celle des ressources intérieures (FP, Bénéficiaires) s'élève à 45,4 milliards de francs CFA soit 16,6%. Les contributions des PTF représentent 90%, l'ONEA 7%, l'Etat 2,7% et les ONG 0,3% selon le plan de financement.

Le PN-AEPA concrétise l'approche programme retenu par le Gouvernement pour l'atteinte des OMD dans le domaine de l'AEPA. C'est le cadre programmatique national pour le développement du secteur AEPA. Dans la cadre de la mobilisation du financement pour la mise en œuvre du PN-AEPA, plusieurs mécanismes de financement ont été mis en place.

A cet effet, un Cadre Partenarial a été établi en 2010 entre le Gouvernement et les PTF pour l'appui sectoriel "Eau et Assainissement" (PN-AEPA/PAGIRE).

Il constitue le cadre de dialogue et l'articulation des 3 modalités d'appui des PTF signataires du Mémorandum d'entente de janvier 2007 en appui au PN-AEPA : l'appui budgétaire sectoriel, le fonds commun et les procédures propres des PTF (modalité "projet"). Il marque la volonté des parties de faire de l'appui budgétaire sectoriel un instrument privilégié de coopération financière dans les appuis au secteur "Eau et Assainissement", tout en cohabitant avec les autres formes d'appui, dans la perspective de dégager un mécanisme de financement efficace. Une matrice conjointe de performance pour la période 2009-2015, commune au Gouvernement et aux PTF qui appuient le secteur, constitue l'un des instruments de dialogue entre les parties. Cette matrice est examinée annuellement à l'occasion de la revue conjointe. L'évaluation du degré d'atteinte des cibles ainsi que la mise à jour éventuelle de la matrice se font de manière conjointe entre le Gouvernement et les PTF membres du cadre partenarial.

Le dialogue est organisé principalement autour des mesures prioritaires et de la matrice de performance du PN-AEPA commune au Gouvernement et aux PTF appuyant le PN-AEPA quelques soient leurs modalités d'appui. L'appui budgétaire sectoriel comporte une tranche fixe et une tranche variable. La matrice de performance du PN-AEPA contient les conditions générales et les critères de décaissement de la tranche fixe ainsi que les conditions spécifiques de la tranche variable ; elle est examinée annuellement. Les ressources de l'appui budgétaire sectoriel sont utilisées pour atteindre les objectifs du PN-AEPA et du PAGIRE, au travers des cibles intermédiaires fixées dans la matrice de performance et ce, en respectant les procédures nationales en vigueur.

De même, un budget programme du secteur de l'eau et de l'assainissement a été développé depuis 2009 en tant qu'outil de programmation physique et budgétaire annuel à moyen terme. Il est un outil de programmation et de gestion des dépenses publiques qui visent une meilleure efficacité et efficience dans la gestion des ressources et prône le principe de gestion axée sur les résultats réaffirmée par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Il prend en compte toutes les programmations et dépenses du sous-secteur AEPA, y compris les dépenses non-étatiques et les dépenses des ministères autres que celui en charge de l'eau.

Des cadres de dialogues sectoriels (CRP, CNP, revues sectorielles, rencontres de programmation et de bilan) ont également été mis en place au niveau régional et national avec l'ensemble des acteurs intervenants dans le secteur.

Par ailleurs, le Ministère en charge de l'Eau a organisé du 06 au 08 juin 2013 à Ouagadougou, une conférence sur le Partenariat Public Privé (PPP) dans le secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement pour réfléchir sur la stratégie de Partenariat Public-Privé appropriée à mettre en place pour impliquer le secteur privé dans le développement et la gestion des infrastructures d'eau et d'assainissement en vue d'accélérer l'accès durable à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural et semi-urbain au Burkina Faso.

Ainsi le secteur, pour se conformer à la stratégie nationale, s'est engagé dans l'élaboration d'une politique tarifaire qui sera assortie d'une stratégie de PPP dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu rural et semi-urbain.

4.2 du renforcement de la capacité d'absorption du secteur par la mise en œuvre d'un plan de formation des communes, le regroupement des petites et moyennes entreprises, la généralisation de la réforme de la gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain

4.2.1. Formation des communes

Dans le cadre de leur rôle d'assistance aux communes, les directions régionales en charge de l'eau et de l'assainissement avec l'appui de la DGRE, de la DGAEUE et des ONG et Associations ont renforcé les capacités des communes dans les principaux domaines suivants :

- La formation des communes sur la réforme du système de gestion des Infrastructures Hydraulique d'Alimentation en Eau potable,
- La formation des communes sur le PN AEPA et ses outils de mise en œuvre,
- Formation sur les contrats de délégation de gestion des AEPS,
- Formation sur les techniques de construction des ouvrages d'assainissement,
- La mise en œuvre de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable (mise en place et formation des AUE, formation des artisans réparateurs...),
- Formation sur les pratiques d'hygiène et d'Assainissement,
- Formation sur l'Assainissement Total Porté par les Communautés (ATPC).

En plus des formations apportées aux communes, des outils de renforcement de capacités dans le cadre de la mise en œuvre du PN AEPA ont été élaborés. Il s'agit entre autre du guide du maire en Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement, de sept (7) modules de formation en AEPA, du guide méthodologique d'élaboration des PCD AEPA qui a servi à élaborer des PCD AEPA pour toutes les communes du Burkina Faso. Une feuille de route sur l'Assistance à la maîtrise d'ouvrage communale en AEPHA a été élaborée et sa mise en œuvre permettra de doter toutes les communes rurales d'un agent technique eau et assainissement.

4.2.2. Regroupement des petites et moyennes entreprises

Au cours de la période de mise en œuvre du PN AEPA, un projet de renforcement de capacité du secteur privé du secteur de l'eau et de l'assainissement (CASPEA) a été mis en œuvre et a abouti à la création de l'Association National des Professionnels du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (ANP-SEPAB). En 2012, ce bureau a été formé sur tous les outils du PN AEPA et des bureaux régionaux de cette structure ont été mise en place.

Dans le cadre de renforcement de capacité de management et d'exécution des travaux et services, des arrêtés instaurant des agréments techniques dans le domaine de l'AEPA ont été approuvés par le ministre en charge de l'eau et celui en charge de l'économie et des finances en vue de pouvoir ajuster la dévolution des travaux et études des capacités de management et d'exécution des opérateurs du secteur privé et des ONG. Aussi, durant la période 2011-2015, la Commission d'Attribution des Agréments Techniques (CAAT) a tenu plusieurs sessions ayant permis d'attribuer 1602 agréments dont 408 aux bureaux d'études et 1194 aux entreprises de travaux.

Situation de l'attribution des agréments techniques sur la période 2010-2015

Domaines	Bureaux d'études	Entreprises des travaux	Total
Approvisionnement en Eau Potable	156	513	669
Barrages et Aménagements Hydro-Agricoles	126	320	446
Assainissement des Eaux Usées et Excréta	126	361	487
Cumul	408	1194	1602

4.2.3. Généralisation de la réforme en milieux rural et semi-urbain

La réforme du système de gestion des infrastructures d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi-urbain a pour objectif d'améliorer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques d'approvisionnement en eau potable (AEP) et voire d'assurer un fonctionnement permanent des équipements en procédant au transfert de la maîtrise d'ouvrage publique des ouvrages d'AEP aux communes, en facilitant l'émergence d'opérateurs dans le domaine de l'eau, en valorisant les compétences locales en les professionnalisant, en réduisant les charges et en recentrant le rôle de l'État, en assurant l'information et la formation des partenaires à tous les niveaux. Le nouveau dispositif de gestion qu'elle préconise comprend des associations d'usagers de l'eau (AUE), des artisans réparateurs (AR), des gestionnaires de pompe à motricité humaine (PMH), des fermiers.

Dans le cadre de la stratégie de généralisation de la Réforme du système de gestion des infrastructures, des actions de renforcement des capacités ont été organisées au profit des acteurs au niveau des régions du fait de la méconnaissance et du faible niveau d'appropriation des outils de mise en œuvre de la Réforme. Diverses actions et formations se sont tenues pour le renforcement des capacités des acteurs régionaux et communaux.

Les associations des usagers de l'eau sont des groupes de personnes représentant les usagers des quartiers d'un village ou d'un secteur organisé de manière formelle pour assurer la gestion des PMH et du service public de l'eau aux usagers. Au 31 décembre 2015, sur un total de 9103 villages et secteurs, 8720 disposent d'AUE, soit 95,8%. Il est à noter également que 94,7% de ces AUE sont reconnues et 83% ont signées une convention de délégation de gestion avec les communes.

Les artisans réparateurs (AR) sont des techniciens chargés d'assurer l'entretien préventif et les réparations des PMH. Selon la Réforme de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable, ces derniers, pour mener leur activité, doivent être agréés par la Direction Régionale en charge de l'eau et de l'assainissement. Lorsqu'ils sont agréés, ils sont appelés des maintenanciers conformément au schéma de gestion des PMH proposé par la réforme. La délivrance de l'agrément technique est conditionnée par une évaluation qui permet à la Direction Régionale de vérifier les compétences de l'AR. Le bilan en fin 2015 montre, qu'au total, 992 artisans réparateurs ont été identifiés pour l'ensemble des communes. Parmi eux, 632 sont agréés soit un taux de 66,8% et 155 ont un contrat de maintenance en cours avec les communes soit un taux de 24,9%.

Le gestionnaire de PMH est une personne physique recrutée par l'AUE ou le fermier pour gérer sa PMH (vente d'eau, entretien des abords) contre une rémunération fixée et liée aux recettes de vente d'eau.

Le fermier est une personne physique morale publique ou privée à laquelle le maître d'ouvrage confie des tâches définies dans un cahier de charges.

4.2.4. Situation de la gestion des AEPS-PEA

Le secteur de l'eau s'est engagé dans un processus d'amélioration du service public de l'eau en mettant l'accent sur la réalisation des AEPS et systèmes d'AEP multi village (desserte à travers des bornes fontaines et branchements privés). Pour la gestion de ces ouvrages, le contrat d'affermage est préconisé par la Réforme.

Cependant la gestion de ces ouvrages rencontre des difficultés dans la plupart des régions. Pour un total de 937 AEPS-PEA, 321 sont gérés par délégation soit par l'ONEA, des opérateurs privés ou des ONG/associations, soit un taux de 40,9%.

D'une manière générale, la mise en œuvre de la réforme rencontre plusieurs difficultés dont quelques-unes sont citées dans le tableau ci-dessous.

Difficultés majeures répertoriées dans la mise en œuvre de la Réforme et solutions proposées.

Difficultés	Propositions de solutions	Responsables
La faible appropriation du document cadre de la Réforme par certains acteurs (régionaux, communaux, des ONG/Associations et autres partenaires). Toute chose qui occasionne des interventions non harmonisées.	Renforcer les actions de formation, de recyclage et de sensibilisation au profit des acteurs concernés, dans la durée et par des acteurs de proximité.	DGRE, DRARHASA
La faible capacité technique des communes à accompagner les activités de la Réforme due entre autres à l'absence d'un agent technique communal ou d'un service technique communal AEPA. Ce qui entraîne une défaillance des communes dans le suivi de la mise en œuvre de la Réforme.	Adopter et opérationnaliser la feuille de route AMOC (mise en place et prise en charge dégressive d'agents techniques communaux en AEPA, renforcement des capacités des services déconcentrés en matière d'appui-conseil).	MEA, DGRE, DGAEUE, DRARHASA
L'absence du N°IFU ne permet pas le recrutement des maintenanciers par les communes et le paiement de leurs prestations.	Sensibiliser et appuyer les maintenanciers pour l'obtention des différents documents concernés.	DRARHASA, communes
L'insuffisance du suivi de la mise en œuvre de la Réforme aux niveaux central, régional et communal.	Renforcer les outils et processus de suivi de la mise en œuvre de la Réforme.	DGRE, DRARHASA, Communes
L'insuffisance des opérateurs privés pour la gestion des AEPS/PEA au niveau national (faible maillage des régions) avec pour conséquence une faible concurrence et la défaillance des fermiers.	Vulgariser et mettre en œuvre la politique tarifaire et la stratégie PPP en milieux rural et semi-urbain afin de rendre attractive l'activité de gestion des infrastructures hydrauliques (AEPS).	DGRE, DRARHASA
La non publication des récépissés des AUE dans le journal officiel ce qui rend difficile le renouvellement des bureaux exécutifs.	Appuyer les AUE à publier les récépissés de mise en place des AUE au journal officiel.	DRARHASA, Communes

Source : Rapports 23^{ème} CNP/PN-AEPA

4.3 de l'accélération de la réalisation d'infrastructures AEPA, en intégrant dans les Plans communaux de développement, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, la réalisation de nouvelles bornes-fontaines, de châteaux d'eau, de branchements particuliers et la construction de latrines publiques

Le document du PN-AEPA stipule clairement que sa planification en milieu rural s'effectuera à travers les PCD-AEPA, validés techniquement par les Directions régionales en charge de l'eau. Les activités du PN-AEPA en milieu rural comporte une composante "Cadre Unifié d'Intervention" regroupant l'ensemble des procédures de mise en œuvre et mesures de renforcement des capacités pour (i) une gestion efficace du secteur AEPA en milieu rural, (ii) la mise en place d'un environnement favorable au développement soutenu des infrastructures d'eau potable et d'assainissement et (iii) un service d'eau et d'assainissement durable.

Les activités au titre du renforcement des capacités de gestion du secteur AEPA se subdivisent en trois volets, dont celui de la 'planification et maîtrise d'ouvrage des projets' qui comprend deux sous-activités : (i) l'élaboration de 351 PCD-AEPA et (ii) le renforcement des capacités pour la maîtrise d'ouvrage de l'AEPA, l'objectif étant de doter les communes des capacités de planification et de programmation des infrastructures dans le cadre du PN-AEPA.

Le guide d'élaboration des PCD-AEPA a été élaboré et adopté en 2008 par le Comité nationale de pilotage. Suite à une capitalisation des expériences d'élaboration des PCD et des PCD-AEPA au Burkina Faso, le guide méthodologique et le canevas-type pour l'élaboration des PCD-AEPA ont été relus et adoptés pour mettre à la disposition des acteurs du secteur de l'eau potable et de l'assainissement un référentiel commun de la planification en matière d'AEPA à l'échelle de la commune et ainsi contribuer à rendre opérationnelle la stratégie de mise en œuvre du PN-AEPA en milieu rural. En 2008, 37 communes rurales disposaient de PCD-AEPA. Entre 2011 et 2015 199 PCD-AEPA ont été élaborés et validés contre 157 avant 2011. Au 31 décembre 2015 toutes les communes du Burkina Faso disposent donc d'un PCD AEPA.

Il faut noter que, sur les 356 PCD AEPA disponibles au 31 décembre 2015, 142 arrivés à échéance doivent être actualisés en 2016. Les actualisations se feront sur la base du nouveau guide d'élaboration des PCD-AEPA.

L'opérationnalisation des PCD-AEPA à partir de 2011 au niveau des communes a permis d'accélérer le rythme de réalisation des ouvrages d'AEPA. En effet, on enregistre une réalisation de 1336 latrines publiques sur la période 2011-2015, soit une moyenne annuelle de 267, contre 486 enregistrés sur la période 2007-2010, soit une moyenne annuelle de 121 latrines publiques. Pour ce qui concerne les réalisations de points d'eau moderne et d'AEPS, on note également une accélération du rythme de leur réalisation.

En milieu urbain, la mise en place des Plans Communaux de Développement (PCD) ont impacté les investissements de l'ONEA surtout dans les centres sous contrat d'affermage

(Bittou, Diapaga, Diébougou, Houndé, Pabré, Toma et Zorgho) à travers le développement du service (renforcement de la capacité de production, extension de réseau et augmentation des points de livraison) pour satisfaire la demande.

Concernant l'eau potable en milieu urbain, sur la période 2011-2015, la capacité de production a été augmentée de 82 213 m³/j soit une moyenne annuelle de 16 443 m³/j, contre une augmentation de 10 780 m³/j enregistrés sur la période 2007-2010, soit une moyenne annuelle de 2 695 m³/j. Concernant les branchements particuliers, 143 228 branchements ont été réalisés soit une moyenne annuelle de 28 646 branchements sur la période 2011-2015, contre 85 071 branchements sur la période 2007-2010, soit une moyenne annuelle de 21 267 branchements.

Concernant l'assainissement en milieu urbain, sur la période 2011-2015, 1 821 ouvrages d'assainissement public soit une moyenne annuelle de 364 ouvrages, contre 510 ouvrages d'assainissement public sur la période 2007-2010, soit une moyenne annuelle 128 ouvrages. Deux (02) stations de traitement des boues de vidange ont été mises en place sur la période 2011-2015, contre aucune station sur la période 2007-2010.

4.4 de l'implication des communes dans la réalisation du PN-AEPA et de l'amélioration de son dispositif de suivi-évaluation

4.4.1. Implication des communes dans la réalisation du PN-AEPA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Décentralisation, et de l'accompagnement des compétences transférées aux communes, le ministère en charge de l'eau et de l'assainissement a entamé depuis 2009 un processus de transfert des ressources financières aux communes :

Entre 2011 et 2015, un montant total de 8 492 667 000 FCFA a été transféré aux communes dans le domaine de l'AEPA.

Entre 2011 et 2014, un montant total de 7 826 000 000 FCFA a été transféré aux communes dans le domaine de l'AEP. Ces fonds étaient destinés d'une part aux réhabilitations de forages (2011 à 2012) et aux réhabilitations et extensions d'AEPS d'autre part (2013 et 2014).

Au titre de l'année 2015, un montant de 666 667 000 francs CFA a été transféré aux communes soit :

- 275 000 000 de francs CFA à 7 communes pour la réalisation de 2 030 latrines familiales ;
- 391 667 000 de francs CFA à 13 communes pour la réalisation de 52 forages positifs.

Il faut noter que 2015 est une année pilote pour le transfert des ressources financières aux communes en matière d'assainissement des eaux usées et excréta et en matière de réalisation de nouveau forages positifs équipés de PMH.

Pour la mise en œuvre du volet assainissement, les communes devront recourir à des ONG et Associations. Cette phase pilote sera accompagnée d'une évaluation pour permettre le passage à l'échelle.

Pour accompagner les communes dans la mise en œuvre des ressources transférées, une feuille de route sur l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale (AMOC/AEPHA) a été validée en 2014 et est en attente d'être adoptée. Elle a pour but de renforcer le leadership communal en matière d'eau et d'assainissement. Elle nécessite un appui financier conséquent et dégressif (installation et équipement des agents techniques communaux, formation, rémunération et fonctionnement,...).

4.4.2. Implication des communes dans l'amélioration du dispositif de suivi-évaluation du PN-AEPA

Les communes sont représentées au comité régional de pilotage par le représentant du président du Conseil Régional et au comité national de pilotage par les présidents des associations des municipalités et des régions du Burkina. Elles participent également, à l'instar des tous les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PN-AEPA, aux ateliers de de collecte des données de bilan et de programmation (annuelle et semestriel).

Les communes jouent également un rôle central dans le dispositif de suivi évaluation du PN-AEPA. En effet, des un réseau de points focaux communaux a été mis en place et leur prestation sont rémunérés à travers le budget de l'Etat. Ces points focaux sont chargés des opérations de collecte de données sur les réalisations des ouvrages d'AEPA dans le cadre de la mise à jour annuelle de l'Inventaire national des ouvrages (INO). Les résultats des opérations de collecte sont validés par les communes (conseillers, maires ...).

Dans le cadre de la mise en œuvre du PN AEPA, l'implication des communes et l'amélioration du dispositif de suivi-évaluation du volet assainissement des eaux usées et excréta, se sont également matérialisées à travers les actions suivantes :

- la participation aux cadres de concertations (Revue conjointe, CRP, CNP, etc) ;
- la mobilisation de la contribution (en nature) pour la réalisation des ouvrages d'assainissement ;
- le transfert de crédit aux communes pour la réalisation et la réhabilitation d'ouvrages d'AEPA ;
- l'utilisation des artisans locaux pour la sensibilisation, la réalisation et la gestion des ouvrages d'assainissement.

4.5 de la stimulation de la demande pour l'assainissement amélioré en milieu rural, en diffusant les instruments d'information, éducation et communication en matière d'eau potable et d'assainissement.

La diffusion des instruments d'information, éducation et communication en matière d'eau potable et d'assainissement a pour but de promouvoir la communication pour le changement de comportement. La stratégie de communication a été axée sur le plaidoyer, la communication de proximité et la communication de masse :

- La communication de proximité s'est appuyé sur des relais communautaires qui ont été préalablement formés et équipés d'outils de communication adaptés à chaque

collectivité et qui sont basés sur les approches participatives notamment le SARAR-PHAST et l'approche ATPC harmonisée;

- La communication de masse s'est matérialisée à travers les radios, télévisions, presses écrites, animations grand public, théâtres forums et d'autres outils innovants tels que l'ATPL et le SANITHON (la nuit de l'assainissement).
- L'éducation à l'hygiène en milieu scolaire pour induire des changements à travers les enfants (Gouvernements scolaires, Clubs de Santé Scolaires) et par entraînement dans les communautés (avec les comités de santé villageois ou communautaires) ;
- Le changement à travers l'émulation : il s'agissait d'instaurer des prix récompensant les communautés et les personnalités qui se sont distinguées dans le domaine de l'eau potable et l'assainissement.

Sur la période 2011-2015, la diffusion des instruments d'information, éducation et communication en matière d'assainissement a créé un engouement au niveau des populations en milieu rural. Cet engouement s'est manifesté à travers :

- La construction de 146 867 nouvelles latrines améliorées en milieu rural, faisant ainsi passer le taux d'accès à l'assainissement familial de 1% en 2011 à 12% soit un bond de 11 points en 5 ans ;
- La réalisation de 1336 latrines publiques dans les marches, les gares et les lieux de cultes contre seulement 486 enregistrés sur la période 2007-2010 ;
- L'équipement en latrines de 86,9% des centres de santé et de promotion sociale (CSPS) ;
- L'équipement en latrines scolaires d'environ 64% des écoles.

CONCLUSION

Le niveau de performance au cours de l'année 2015 est assez satisfaisant. Le taux de mise en œuvre des mesures et actions sectorielles est de 75% soit 09 mesures entièrement réalisées sur 12 mesures. Le taux d'exécution financière globale des mesures et actions est de 76,7%, soit 47 677,2 millions de F.CFA dépensés sur 62 124,1 millions de F.CFA prévus.

Concernant les indicateurs, sur vingt-sept (27) indicateurs, quinze (15) ont atteint leur cible soit un taux de 55,6%. Le taux de décaissement moyen des projets et programmes du secteur est estimé à 72,3%, contre un taux d'absorption moyen de l'ordre de 90,7%.

La mise en œuvre des activités a été affectée par la crise socio-politique. Les contraintes et difficultés majeures rencontrées sont la lourdeur administrative dans les procédures de passation des marchés, la défaillance et le manque de professionnalisme de certaines entreprises ainsi que le retard dans l'exécution des marchés.

De plus, la majeure partie des marchés des travaux a été conclue à l'entrée de la période hivernale raccourcissant ainsi le délai d'exécution étant donné que cette période n'est pas propice à l'exécution des travaux.

S'agissant de la mise en œuvre des recommandations de la revue annuelle 2015, trois (03) ont été entièrement réalisées soit un taux de réalisation des recommandations de 42,8%. Cette situation est liée à la procédure d'adoption de certains documents qui a connu un ralentissement suite au changement institutionnel. Elle est également liée au problème de financement qui a entraîné son démarrage tardif.

Les orientations de la SCADD relevant des domaines pris en charge par le CSD-EA ont été concrétisées à travers le PN-AEPA. Sur la période 2011-2015, l'évaluation de ces concrétisations montre des résultats satisfaisants. En effet, une stratégie de mobilisation des financements complémentaires et des plans de formation des communes, le regroupement des petites et moyennes entreprises, la généralisation de la réforme de la gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain ont été mis en place. La réalisation d'infrastructures AEPA a été accélérée avec l'intégration de l'AEPA dans les Plans Communaux de Développement (PCD). Les communes ont été fortement impliquées dans la réalisation du PN-AEPA et dans l'amélioration de son dispositif de suivi-évaluation. Aussi, la diffusion des instruments d'information, éducation et communication en matière d'eau potable et d'assainissement a contribué à la stimulation de la demande pour l'assainissement amélioré en milieu rural.

Malgré ces performances, seul un objectif OMD en termes d'eau potable et d'assainissement a été atteint sur quatre. Il s'agit de l'objectif visant à faire progresser le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain de 74% en 2005 à 87% en 2015. Ce taux a été atteint en 2014 et il est de 89,9% en 2015. Par contre, en 2015, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est 65% pour une cible 76%, le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural est de 12%

pour une cible 54% et celui de l'assainissement en milieu urbain est de 34% pour une cible de 57%.

Il s'agira de poursuivre au cours de l'année 2016, la mise en œuvre des recommandations qui ne sont pas entièrement mis en œuvre, notamment l des réflexions en vue de déterminer des actions fortes pour renforcer les capacités des agences d'exécution et les entreprises pour permettre la réalisation des études et travaux dans les délais contractuels, l'adoption du rapport d'élaboration de la stratégie PPP en milieu rural par les instances appropriées.

Deux nouvelles recommandations ont été formulées par les groupes thématiques. Il s'agit de :

- réduire de moins de 15%, le taux des réalisations hors programmation des ouvrages neufs d'AEP en milieu rural ;
- mettre en place un cadre de suivi périodique des recommandations du CSD-EA sous la responsabilité directe du SG/MEA avec les responsables des structures de mise en œuvre ;
- initier un système d'alerte par écrit pour suivre les dossiers de passation de marché afin d'éviter les retards.

ANNEXES

Annexe 1 : Etat de la réalisation des mesures et actions sectorielles de l'année 2015

N°	Mesure ou action	Domaine prioritaire de la SCADD	Indicateur sectoriel de rattachement	Structures responsables	État de réalisation		Coûts (en million)		Taux d'exécution financière (%)	Commentaires
					Réalisée	Non réalisée	Prévision initiale	Montant engagé visé		
Programme 1 : Aménagements hydrauliques										
Objectif stratégique du Programme: Assurer la disponibilité en eau et des infrastructures de valorisation										
1.1	Mener une étude pour la création d'un fonds d'entretien et de sécurité des aménagements hydrauliques (FESAH)	Développer les infrastructures hydroagricoles et pastorales		DGRE		X	53	0	0	L'avis de non objection de la Banque Mondiale a été obtenu pour le recrutement du consultant
1.2	Elaborer le programme national d'aménagements hydrauliques (PNAH)	Développer les infrastructures hydroagricoles et pastorales		DGRE		X	133,8	0	0	Le groupement de bureaux d'études recruté pour l'élaboration du PNAH ont déposé leur rapport de démarrage le 08 janvier 2016.
Total Programme 1 Aménagements hydrauliques en nombre					0	2	186,8	0	0	
Total mesures et actions du Programme 1 : Aménagements hydrauliques					2					
Total Programme 1 Aménagements hydrauliques (en pourcentage)					0					
Programme 2 : GIRE										
Objectif stratégique : Assurer une gestion durable et concertée des ressources en eau										
2.1	Elaborer l'état des lieux des ressources en eau de l'espace de gestion de l'Agence de l'Eau du Nakanbé dans le cadre du SDAGE	Gestion de l'environnement et l'utilisation optimale des ressources naturelles	Nombre de SDAGE élaboré par an	Agence de l'eau du Nakanbé	X		52,4	52,4	100	Le rapport de l'état des lieux des ressources en eau de l'espace de gestion du Nakanbé a été validé par le Comité de Bassin en sa session extraordinaire tenue les 05 et 06 novembre 2015.
Total Programme 2					1	0	52,4	52,4	100	
Total mesures et actions Programme 2				1						
Total Programme 2 en pourcentage				100						

N°	Mesure ou action	Domaine prioritaire de la SCADD	Indicateur sectoriel de rattachement	Structures responsables	État de réalisation		Coûts (en million)		Taux d'exécution financière (%)	Commentaires
					Réalisée	Non réalisée	Prévision initiale	Montant engagé visé		
Programme 3 : Eau potable										
Objectif stratégique du Programme : Réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes n'ayant pas un accès à l'eau potable en 2005, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, selon les normes, critères et indicateurs adoptés en la matière.										
3.1	Réaliser des ouvrages d'AEP en milieu rural	Eau Assainissement et	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	DGRE	X		19 498,50	12 407	63,6	
3.2	Réaliser des ouvrages d'AEP en milieu urbain	Eau Assainissement et	Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain	ONEA	X		29 708	23 606	79,4	Le taux d'exécution financière de 79,46% est en relation avec les réalisations physiques des ouvrages d'AEP qui ne sont pas toutes exécutées à 100%. Cette situation est liée d'une part au retard dans la procédure de passation de marché et à la capacité des entreprises à réaliser les travaux dans les délais d'autre part.
3.3	Réhabiliter des ouvrages d'AEP en milieu rural	Eau Assainissement et	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	DGRE	X		2 699	1 713	63,4	
3.4	Achever l'élaboration du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable post 2015	Eau Assainissement et	Taux d'accès à l'eau potable	DGRE	X		159,50	159,5	100	Le programme est élaboré et validé par l'ensemble des acteurs. Il reste à être amendé par le conseil des ministres
Total Programme 3 : Eau potable (en nombre)					4	0	52 065,00	37 885,5	72,7	
Total mesures et actions du Programme 3 Eau potable					4					
Total Programme 3 : Eau potable (en pourcentage)					100					
Programme 4 : Assainissement des Eaux Usées et Excreta										
Objectif stratégique : Réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes n'ayant pas un accès à l'assainissement en 2005, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, selon les normes, critères et indicateurs adoptés en la matière										
4.1	Réaliser des ouvrages d'AEUE en milieu rural	Eau Assainissement et	Taux d'accès à l'assainissement	DGAEEUE	X		6 038	6 219	103	Ce taux s'explique par les réalisations hors programmation

N°	Mesure ou action	Domaine prioritaire de la SCADD	Indicateur sectoriel de rattachement	Structures responsables	État de réalisation		Coûts (en million)		Taux d'exécution financière (%)	Commentaires
					Réalisée	Non réalisée	Prévision initiale	Montant engagé visé		
4.2	Réaliser des ouvrages d'AEUE en milieu urbain	Eau et Assainissement	Taux d'accès à l'assainissement	ONEA	X		3 579,8	3 344	93,4	
4.3	Achever l'élaboration du Programme d'Assainissement des Eaux Usées et Excreta post 2015	Eau et Assainissement	Taux d'accès à l'assainissement	DGAEUE	X		66,8	66,8	100	
Total Programme 4 : Assainissement des Eaux Usées et Excreta en nombre					3	0	9 685	9 630	99	
Total mesures et actions du Programme 4 : Assainissement des Eaux Usées et Excreta					3					
Total Programme 4 : Programme Assainissement des Eaux Usées et Excreta en pourcentage					100					
Programme 5 : Gouvernance										
Objectif stratégique : Renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du Ministère										
5.1	Achever l'élaboration de la Politique Nationale de l'Eau	Eau et assainissement		DGESS		X	25	2,4	9,6	
5.2	Achever l'élaboration du Programme Gouvernance	Eau et assainissement		DGESS	X		106,9	106,	100	Le document du programme a été validé en atelier national le 21 mai 2015. Le document final du PGEA est disponible.
Total Programme 5					1	1	134,9	109,3	81	
Total mesures et actions Programme 5					2					
Total Programme 5 en pourcentage					50	50				
Total général					9	3	62 124,1	47 667,2	76,7	
Total mesures et actions					12					
Total général en pourcentage					75					

Annexe 2 : Situation de l'atteinte des cibles des indicateurs sectoriels de performance de l'année 2015

N°	Programme	Objectif stratégique	Indicateurs	Cible de l'année 2015	Réalisation de l'année 2015	Écarts	Situation de l'atteinte des cibles		Structures responsables	Observations
							Atteinte	Non atteinte		
1	Programme 1 : Aménagements hydrauliques	Assurer la disponibilité en eau et des infrastructures de valorisation	Superficies aménagées en maîtrise totale d'eau (ha) par an	3200	3318	118	X		DGADI	
			Nombre de nouveaux barrages réalisés par an	2	2	0	X		DGRE	
			Nombre de barrages réhabilités par an	20	2	-18		X	DGRE	Ce résultat s'explique principalement par les régulations budgétaires qu'ont connues les projets barrages divers et barrages sinistrés financés par le budget national
			Total Programme 1 : Aménagements hydrauliques			2	1			
Total des indicateurs Programme 1 : Aménagements hydrauliques							3			
Total Programme 1 Aménagements hydrauliques (en pourcentage)							66,7	33,3		
2	Programme 2 : Gestion intégrée des ressources en eau	Objectif stratégique : Assurer une gestion durable et concertée des ressources en eau	Montant de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) recouvré (en million)	300	640	340	X		SP/PAGIRE	Ce dépassement de la cible s'explique par le règlement favorable du litige lié au contentieux ayant permis le recouvrement des arriérés au niveau de l'AEN.
			Pourcentage de postes décisionnels (président, secrétaire, trésorier) des Associations des Usagers de l'Eau occupés par des femmes	36	16	-20		X	DGRE	
			Pourcentage de postes décisionnels (président, secrétaire, trésorier) des Comités Locaux de l'Eau occupés par des femmes	27	33	6	X		SP/PAGIRE	
			Pourcentage des retenues d'eau de surface avec protection des berges (%)	4,3	13	8,7	X		SP/PAGIRE	

Rapport de performance de l'année 2015 du secteur eau et assainissement

			Nombre de sessions des instances décisionnelles des Agences de l'Eau tenues (Conseils d'Administration et Comités de Bassin)	15	12	-3		X	SP/PAGIRE	Ce taux s'explique par la situation socio-politique de septembre 2015 qui a entravé la tenue de certaines sessions.
			Nombre des SDAGE élaborés	0	0	0			SP/PAGIRE ; Agences de l'Eau	
			Taux de participation aux sessions de concertation sur la gestion concertée des eaux transfrontalières par an (%)	100	100	0	X		DGRE	
Total Programme 2							4	2		
Total indicateurs Programme 2							6			
Total Programme 2 en pourcentage							66,7	33,3		
3	Programme 3. Eau potable	Réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes n'ayant pas un accès à l'eau potable en 2005, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, selon les normes, critères et indicateurs adoptés en la matière.	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (%)	65	65	0	X		DGRE	
			Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain (%)	89	89,9	0,9	X		ONEA	La cible est atteinte. Les performances de l'ONEA sont plus que satisfaisantes
			Pourcentage de points d'eau modernes (PEM) fonctionnels en milieu rural (%)	90	88,7	- 1,3		X	DGRE	La cible n'est pas atteinte. Les raisons sont diverses et sont entre autres liées à la non fonctionnalité des AUE, le manque de ressources financières pour les réparations courantes, la mauvaise qualité des ouvrages réalisés et l'utilisation de sources d'eau alternatives (puits traditionnels).
			Pourcentage de systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés fonctionnels en milieu rural (%)	80	84,1	4,1	X		DGRE	En 2015, ce taux (84,1%) est en hausse de 7,5 points par rapport à celui de 2014 (76,6%). 6 régions ont un taux de fonctionnalité inférieur à la moyenne nationale. Les raisons des pannes constatées sont liées à la défaillance dans la gestion, à la source d'énergie (vols des plaques solaires, pannes du groupe électrogène...), l'insuffisance de la ressource en eau, etc...

Rapport de performance de l'année 2015 du secteur eau et assainissement

			Nombre de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65% année N (Equité de l'accès à l'eau potable au niveau communal)	120	144	-24		X	DGRE	En 2015 le nombre de commune ayant un taux supérieur à 65% est de 144. La cible n'est pas atteinte Les communes ayant un taux inférieur à 50% sont surtout localisées dans les régions des Hauts-Bassins (17), de l'Est (14), du Sahel (9) et des Cascades (5). Ce sont ces quatre régions qui occupent les derniers rangs en matière de taux d'accès à l'eau potable.
			Proportion d'AEPS gérées par délégation (%)	50	40,9	-9,1		X	DGRE	La gestion des AEPS rencontre des difficultés dans la plupart des régions. Il ressort que le taux d'AEPS/PEA gérés par délégation est de 40,9%. Ce taux est inférieur à celui de l'année passée qui était de 51,5%. Cette baisse peut être expliquée, de façon non exhaustive, par : - Le fait que seulement 19 nouveaux contrats de délégation ont été signés en 2015 pendant que 80 nouveaux AEPS/PEA communautaires ont été réalisés dans la même période ; - Jusqu'au 31 décembre 2014, 31 AEPS/PEA gérés par des COGES et des AUE (donc en gestion communautaire) dans la région du SAHEL étaient catégorisés en gestion déléguée. Cette erreur a été corrigée en 2015.
			Coût moyen par personne additionnelle approvisionnée en eau potable (x 1000 FCFA)	53 000	48 253	-4 747	X		DGRE	
	Total du Programme 3 : Eau potable						4	3		
	Total indicateurs du Programme 3 : Eau potable						7			
	Total du Programme 3 : Eau potable (en pourcentage)						57,1	42,9		
4	Programme 4 : Assainissement des	Réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes n'ayant	Nombre de nouvelles latrines améliorées réalisées en milieu rural.	47 430	41 317	6 293		X	DGAEUE	Retard dans la mobilisation de la part contributive des ménages, retard accusé par les entreprises dans la réalisation des travaux et retard accusé dans les procédures de passations de marché.

	Eaux Usées et Excreta	pas un accès à l'assainissement en 2005, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, selon les normes, critères et indicateurs adoptés en la matière								La période de collecte est inappropriée car elle ne permet pas de recenser les ouvrages réalisés après mi-novembre
			Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural (%)	12	12,02	0,2	X		DGAEUE	
			Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu urbain (%)	35	34,2	-0,8		X	ONEA	Renouvellement tardif des contrats d'ingénierie sociale
			Taux d'équipement des CSPS en latrines (%)	92	86,9	-5,1		X	DGAEUE	Retard accusé par les entreprises dans la réalisation des travaux Le nombre élevé de latrines délabrées et abandonnées au cours de l'année sans réhabilitation
			Taux d'équipement des écoles primaires en latrines (%)	70	63,7	-6,3		X	DGAEUE	Cela pourrait s'expliquer par le nombre de latrines délabrées et abandonnées dans les écoles et la construction de nouvelles écoles sans latrines qui n'est pas conforme aux normes nationales
			Taux de mise en œuvre des PSA	57	54	-3		X	ONEA	Retard dans le processus de transfert des ressources aux communes pour la mise en œuvre des nouveaux PSA
	Total du Programme 4 : Assainissement des Eaux Usées et Excreta						1	5		
	Total des indicateurs du Programme 4 : Assainissement des Eaux Usées et Excreta						6			
	Total du Programme 4 : Assainissement des Eaux Usées et Excreta en pourcentage						16,7	83,3		
5	Programme 5. Gouvernance	Objectif stratégique : Renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du Ministère	Taux d'exécution du BPO rural (partie budget de l'Etat, dont ressources extérieures inscrites) (%)	90	91,5	1,5	X		DAF	
			Taux d'exécution du budget d'investissement de l'ONEA (urbain) (%)	90	81	-9		X	ONEA	Le taux d'exécution financière de 79,46% est en relation avec les réalisations physiques des ouvrages d'AEP qui ne sont pas toutes exécutées à 100%. Cette situation est liée d'une part au retard dans la procédure de passation de marché et à la capacité des entreprises à réaliser les travaux dans les délais d'autre part.
			Proportion des investissements publics	50	69,4	19,4	X		DAF	

		de l'AEPA exécutés par les régions (%).								
		Proportion des investissements publics de l'AEPA exécutés par les communes (%).	6	6	0	X		DAF		
		Taux d'exécution du plan de passation des marchés Eau et Assainissement en milieu rural (DGRE, DGAEUE, SP/PAGIRE, DGAEN, Directions Régionales, DGAH, DGBH, AE)	85	87,2	2,7	X		DMP		
	Total Programme 5					4	1			
	Total indicateurs Programme 5					5				
	Total Programme 5 en pourcentage					80	20			
	Total ensemble des axes ou des programmes en nombre					15	12			
	Total ensemble des indicateurs					27				
	Total ensemble des axes ou des programmes en pourcentage					55,6	44,4			

Annexe 3 : Eléments de bilan du fonctionnement du CSD en 2015

INFORMATIONS GÉNÉRALES							
Référence de l'arrêté portant organisation et fonctionnement du CSD : Arrêté N°2015-085/MARHASA/CAB du 03 juillet 2015 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Cadre Sectoriel de Dialogue « Eau et Assainissement »			Disponibilité d'une matrice sectorielle de performance 2017-2019 : Oui /__/_/ Non /__/_/				
REVUES SECTORIELLES							
			Revue annuelle 2015	Revue à mi-parcours 2015			
Date du début de la transmission aux membres du CSD, du courrier (électronique ou physique) de la convocation comprenant les documents de travail			/__22__/_02__/_2015__/_/	/_17__/_07__/_2015____/_/			
Date de tenue de la revue			/__27__/_02__/_2015__/_/	/_24__/_07__/_2015____/_/			
Taux des présences effectives (en %) = nombre total des participants statutaires présents à la revue / nombre total des membres statutaires du CSD			96	97			
Représentativité de l'administration publique (présence du président ou du vice-président du CSD)			Oui /_x_/_/ Non /__/_/	Oui /_x_/_/ Non /__/_/			
Représentativité des collectivités territoriales (présence d'au moins un membre statutaire)			Oui /_x_/_/ Non /__/_/	Oui /_x_/_/ Non /__/_/			
Représentativité du secteur privé (présence d'au moins un membre statutaire)			Oui /_x_/_/ Non /__/_/	Oui /_x_/_/ Non /__/_/			
Représentativité de la société civile (présence d'au moins un membre statutaire)			Oui /_x_/_/ Non /__/_/	Oui /_x_/_/ Non /__/_/			
Représentativité des Partenaires techniques et financiers (PTF) (présence du chef de file sectoriel ou de son suppléant)			Oui /_x_/_/ Non /__/_/	Oui /_x_/_/ Non /__/_/			
GROUPES THÉMATIQUES DE TRAVAIL ET/OU SOUS-SECTEURS							
Dénomination du groupe ou du sous-secteur	Nombre de réunions tenues en 2015	Taux moyen des présences effectives (en %) = nombre total moyen des participants statutaires présents par réunion* / nombre total des membres statutaires du groupe	Taux des présences effectives des représentants des catégories de membres aux réunions du groupe = nombre de présences effectives / nombre de réunions du groupe				
			Administration publique	Collectivités territoriales	Secteur privé	Société civile	PTF
Aménagements Hydrauliques	1	67	92	0	0	100	20
Gestion Intégrée des Ressources en Eau	4	75	100	0	100	100	0
Eau Potable	2	80	80	50	100	50	50
Assainissement des Eaux Usées et Excreta	2	80	100	0	100	100	100
Aménagements Hdrauliques	2	80	80	50	100	50	50

*Nombre total moyen des participants statutaires présents par réunion = somme des nombres de participants statutaires présents par réunion / nombre de réunions tenues du groupe

Annexe 4 : Etat de la mise en œuvre des recommandations de la revue sectorielle annuelle 2015

N°	Recommandations	Activités à réaliser	Echéance	Structures Responsables	Etat de mise en œuvre	Commentaire
Revue annuelle 2014 du CSD-EA						
1	Réviser et valider le document sur les normes et critères de l'AEPA	Activité 1 : Actualiser le document révisé en tenant compte des orientations du programme post 2015	Avril 2015	DGRE DGAEUE ONEA	Réalisé	Les consultants engagés par COWI ont remis la version finale provisoire du rapport de l'étude qui a été transmise au chef de file des PTF le 14/01/2015.
		Activité 2 : Valider le rapport en atelier national	Mai 2015	DGRE DGAEUE ONEA	Non réalisée	Retard dans l'étude (avril 2015 au lieu de janvier 2015), le rapport final a été transmis fin décembre 2015 et transmis au PTF pour amendements.
		Activité 3 : Faire adopter le rapport en conseil des ministres	Juin 2015	DGRE DGAEUE ONEA	Non réalisée	
2	Démarrer la mise en œuvre de la feuille de route de l'Assistance à la maîtrise d'ouvrage communale (AMOC)	Activité 1 : Adopter le rapport en atelier national	Août 2014	DGRE DGAEUE	Réalisé	
		Activité 2 : Faire adopter la feuille de route en conseil des ministres	Juin 2015	DGRE DGAEUE	Non réalisé	Le document a été transmis au cabinet pour introduction en Conseil des Ministres.
		Activité 3 : Organiser les rencontres avec les gouverneurs de région en vue de la signature des protocoles	Juillet 2015	DGRE DGAEUE	Non réalisé	
3	Effectuer le plaidoyer afin que le secteur Eau et Assainissement soit déclaré comme un secteur prioritaire au même titre que l'éducation, la santé et la sécurité alimentaire	Activité 1 : Elaborer un document de plaidoyer	Septembre 2015	DGESS	Réalisé	Le document de plaidoyer a été présenté au Forum National de l'Eau tenu en février 2015 et une recommandation a été faite à savoir, mettre en place un groupe d'experts avec l'appui des anciens du secteur pour assurer la communication et le plaidoyer. Les experts et les personnes ressources identifiés ont formulé un certain nombre d'amendements pour enrichir le document de plaidoyer. Du 16 au 20 novembre 2015 s'est tenu l'atelier de finalisation du document de plaidoyer. Par ailleurs, les actions de plaidoyer menée par les

						différents acteurs du secteur sur la base du document de plaidoyer a permis d’aboutir à l’inscription du droit à l’eau potable et à l’assainissement comme un droit humain dans la constitution du Burkina Faso. De plus un ministère entièrement dédié à l’eau et à l’assainissement a été créé dans le gouvernement actuel.
4	Assurer l’équité du prix de l’eau et élaborer la stratégie PPP en milieu rural	Activité 1 : Finaliser le rapport	Juin 2015	DGRE	Réalisé	Le rapport déposé par le Consultant a été finalisé par une équipe restreinte de la DGRE en décembre 2015.
		Activité 2 : Faire adopter le rapport par les instances appropriées (CNP, CTE, CNEau)	Décembre 2015	DGRE	Non réalisé	Conditionner par la réalisation de l’activité 1
		Activité 3 : Faire adopter le rapport en conseil des ministres	Décembre 2015	SG DGRE	Non réalisé	
Revue annuelle 2015 du CSD-EA						
5	Prendre des dispositions en termes de perspectives 2016-2018, pour rendre effective la prise en compte de l’approche service en milieu rural et semi-urbain en matière d’approvisionnement en eau potable	Activité: Inclure cette approche dans la formulation du programme AEP post 2015		DGRE, ONEA	Réalisé	Dans la formulation du PN-AEP à l'horizon 2030, les taux d'accès et de niveau de service (PEM, BF, BP) ont été fixés de façon progressive pour les paliers 2020, 2025 et 2030. Ainsi le PN-AEP ambitionne : (i) de faire évoluer le taux d'accès de 64,1% en 2014 à 100% en 2030, (ii) d'augmenter la proportion de la population rurale desservie par BF de 7% en 2014 à 24% en 2030, (iii) d'augmenter la proportion de la population rurale desservie par BP d'environ 0% en 2014 à 56% en 2030 et (iv) de faire diminuer la proportion de la population rurale desservie par PEM de 93% en 2014 à 20% en 2030
6	Entreprendre des réflexions en vue de déterminer des actions fortes pour renforcer les capacités des agences d’exécution et les entreprises pour permettre la réalisation des études et travaux dans les délais contractuels		Mars 2015	DMP	Non réalisée	Les TDR de l'atelier sont disponibles. Cependant le financement de l'atelier est à rechercher

7	Adopter une stratégie de ciblage pour l'implantation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et la mettre en œuvre			DGRE	Réalisé	Par lettre N°2015-0977 du 21/07/2015, le SG/MARHASA a invité les Directeurs Régionaux à tenir chaque année un atelier de ciblage des investissements en ouvrages d'approvisionnement en eau potable (AEP) en milieu rural avec l'ensemble des acteurs régionaux du secteur de l'eau et de l'assainissement et à transmettre un compte rendu de cet atelier à la DGRE et à la DGAEUE.
---	---	--	--	------	---------	--

Annexe 5 : Tableau de notation du CSD-EA renseigné pour l'année 2015

N°	Critère d'évaluation	Source de vérification	Renseignement du critère		Note		
					Points	Note obtenue	Maximum
1	Existence d'un texte réglementaire en cours de validité, précisant les attributions, la composition, les modalités de fonctionnement et les produits attendus des travaux du cadre de dialogue	Arrêté	Arrêté N°2015-085/MARHASA/CAB du 03 juillet 2015 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Cadre Sectoriel de Dialogue « Eau et Assainissement »		1	1	1
2	Existence d'au moins un référentiel de planification en cours de validité (politique, stratégie, plan, programme, projet) relevant du cadre de dialogue	Décret	Décret n°98-365/PRES/PM/MEE du 10 septembre 1998 portant adoption du document de politique et stratégie en matière d'eau		1	1	1
3	Respect du délai de convocation de la revue annuelle qui a eu lieu l'année N-1	Courrier électronique du secrétariat technique du cadre de dialogue ayant transmis aux participants, la lettre de convocation du président du cadre de dialogue, ainsi que les projets de matrice et de rapport de performance	22/02/2015	7 jours au plus tard, avant la date de la tenue de la revue annuelle	1	1	1
				Moins de 7 jours avant la date de la tenue de la revue annuelle	0		
4	Tenue dans les délais prescrits, de la revue annuelle qui a eu lieu l'année N-1	Compte-rendu de la revue annuelle	27/02/2015	En janvier ou février	1	1	1
				En dehors de janvier ou de février	0		
5	Respect du délai de convocation de la revue à mi-parcours qui a eu lieu l'année N-1	Courrier électronique du secrétariat technique du cadre de dialogue ayant transmis aux participants, la lettre de convocation du président du cadre de dialogue, ainsi que le projet de rapport à mi-parcours	17/07/2015	7 jours au plus tard, avant la date de la tenue de la revue à mi-parcours	1	1	1
				Moins de 7 jours avant la date de la tenue de la revue à mi-parcours	0		
6	Tenue dans les délais prescrits, de la revue à mi-parcours qui a eu lieu l'année N-1	Compte-rendu de la revue à mi-parcours	24/07/2015	En juillet	1	1	1
				En dehors de juillet	0		
7	Conformité à son canevas d'élaboration, de la matrice de performance qui a été validée par la revue annuelle qui a eu lieu l'année N-1	Compte-rendu de la séance de travail avec le STN/SCADD	Appréciation validée de la conformité	Très bonne conformité	5	4	5
				Bonne conformité	4		
				Conformité insuffisante	2		
				Mauvaise conformité	1		
8				Très bonne conformité	5	4	5

Rapport de performance de l'année 2015 du secteur eau et assainissement

N°	Critère d'évaluation	Source de vérification	Renseignement du critère		Note		
					Points	Note obtenue	Maximum
	Conformité à son canevas d'élaboration, du rapport annuel de performance qui a été validé à la revue annuelle qui a eu lieu l'année N-1	Compte-rendu de la séance de travail avec le STN/SCADD	Appréciation validée de la conformité	Bonne conformité	4		
				Conformité insuffisante	2		
				Mauvaise conformité	1		
9	Conformité à son canevas d'élaboration, du rapport à mi-parcours qui a été validé à la revue à mi-parcours qui a eu lieu l'année N-1	Compte-rendu de la séance de travail avec le STN/SCADD	Appréciation validée de la conformité	Très bonne conformité	5	4	5
				Bonne conformité	4		
				Conformité insuffisante	2		
				Mauvaise conformité	1		
10	Présidence effective par le président ou un vice-président du cadre de dialogue, de la revue annuelle qui a eu lieu l'année N-1	Compte-rendu de la revue annuelle	Qualité du président de séance (le Ministre en charge de l'eau)	Président ou vice-président	1	1	1
				Autre personne	0		
11	Présidence effective par le président ou un vice-président du cadre de dialogue, de la revue à mi-parcours qui a eu lieu l'année N-1	Compte-rendu de la revue à mi-parcours	Qualité du président de séance (le Ministre en charge de l'eau)	Président ou vice-président	1	1	1
				Autre personne	0		
12	Présence effective des différentes catégories d'acteurs à la revue annuelle qui a eu lieu l'année N-1	Compte-rendu de la revue annuelle	Présence effective des représentants de l'administration publique, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile et des Partenaires techniques et financiers (PTF) ou des Organisations non gouvernementales (ONG), projets et programmes	Présence effective des représentants des 5 catégories	5	5	5
				Présence effective des représentants de 4 catégories	4		
				Présence effective des représentants de 3 catégories	3		
				Présence effective des représentants de 2 catégories	2		
				Présence effective des représentants d'1 catégorie	1		
13	Présence effective des différentes catégories d'acteurs à la revue à mi-parcours qui a eu lieu l'année N-1	Compte-rendu de la revue à mi-parcours	Présence effective des représentants de l'administration publique, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile et des PTF ou des ONG, projets et programmes	Présence effective des représentants des 5 catégories	5	5	5
				Présence effective des représentants de 4 catégories	4		
				Présence effective des représentants de 3 catégories	3		
				Présence effective des représentants de 2 catégories	2		

Rapport de performance de l'année 2015 du secteur eau et assainissement

N°	Critère d'évaluation	Source de vérification	Renseignement du critère	Note		
				Points	Note obtenue	Maximum
				Présence effective des représentants d'1 catégorie	1	
14	Tenue effective au cours de l'année N-1, des réunions des groupes thématiques de travail, sous-secteurs ou commissions de travail	Compte-rendu d'au moins 4 réunions par groupes thématiques de travail, sous-secteurs ou commissions de travail	Entre le 10 et le 23 juin 2015 ; Entre le 06 et le 09 juillet 2015 ; Entre le 14 et le 18 décembre 2015 ; Entre le 02 et le 05 février 2015.	Au moins 4 réunions tenues en moyenne par groupes thématiques de travail, sous-secteurs ou commissions de travail	4	3
				3 réunions tenues en moyenne par groupes thématiques de travail, sous-secteurs ou commissions de travail	3	
				2 réunions tenues en moyenne par groupes thématiques de travail, sous-secteurs ou commissions de travail	2	
				1 réunion tenue en moyenne par groupes thématiques de travail, sous-secteurs ou commissions de travail	1	
				0 réunion tenue en moyenne par groupes thématiques de travail, sous-secteurs ou commissions de travail	0	
15	Diffusion aux membres du cadre de dialogue, de la matrice de performance, du rapport annuel de performance et du rapport à mi-parcours qui ont été validés respectivement, à la revue annuelle et à la revue à mi-parcours qui ont eu lieu l'année N-1	Courriers électroniques du secrétariat technique du cadre de dialogue ayant transmis aux membres du cadre de dialogue, la matrice de performance, le rapport annuel de performance et le rapport à mi-parcours	18/03/2015 31/07/2015	Diffusion des 3 documents	3	3
				Diffusion de 2 documents	2	
				Diffusion d'1 document	1	
				Diffusion d'aucun document	0	
16	Appréciation du taux global de la réalisation des mesures et actions programmées pour l'année N-1	Rapport annuel de performance du cadre de dialogue validé par la revue annuelle qui a eu lieu l'année N	75%	≥ 90%	45	34
				[80%, 90%[	38	
				[70%, 80%[	34	
				[60%, 70%[	30	
				[50%, 60%[	26	

Rapport de performance de l'année 2015 du secteur eau et assainissement

N°	Critère d'évaluation	Source de vérification	Renseignement du critère		Note		
					Points	Note obtenue	Maximum
				< 50%	22		
17	Appréciation du taux d'exécution financière global des mesures et actions programmées pour l'année N-1	Rapport annuel de performance du cadre de dialogue validé par la revue annuelle qui a eu lieu l'année N	76,7%	≥ 90%	15	12	15
				[80%, 90%[	13		
				[70%, 80%[	12		
				[60%, 70%[	11		
				[50%, 60%[	10		
				< 50%	9		
Total						82	100
Note totale				Appréciation globale de la performance			
≥ 75			X	Très bonne performance			
[50, 75[				Bonne performance			
[25, 50[				Performance insuffisante			
< 25				Mauvaise performance			

Annexe 6 : Tableau de notation du STN/SCADD renseigné pour l'année 2015

N°	Critère d'évaluation	Source de vérification	Renseignement du critère		Note		
					Points	Note obtenue	Maximum
1	Convocation dans les délais prescrits, de la pré-revue qui a eu lieu l'année N-1	Courrier électronique du STN/SCADD ayant transmis aux participants la lettre de convocation du Secrétaire général du Ministère de l'économie et des finances, ainsi que les projets de matrice et de rapport de performance	Date d'envoi du courrier électronique	7 jours au plus tard, avant la date de la tenue de la pré-revue	1	1	1
				Moins de 7 jours avant la date de la tenue de la pré-revue	0		
2	Tenue dans les délais prescrits, de la pré-revue qui a eu lieu l'année N-1	Compte-rendu de la pré-revue	Date de la tenue de la pré-revue	En mars	0,5	0,5	0,5
				En dehors de mars	0		
3	Transmission dans les délais prescrits, du projet de compte-rendu de la pré-revue qui a eu lieu l'année N-1	Courrier électronique du STN/SCADD ayant transmis aux participants le projet de compte-rendu de la pré-revue	Date d'envoi du courrier électronique	Dans les 7 jours suivant la date de la tenue de la pré-revue	0,5	0,5	0,5
				Plus de 7 jours après la date de la tenue de la pré-revue	0		
4	Diffusion dans les délais prescrits, du compte-rendu signé de la pré-revue qui a eu lieu l'année N-1	Courrier électronique du STN/SCADD ayant transmis aux participants le compte-rendu signé de la pré-revue	Date d'envoi du courrier électronique	3 semaines au plus tard après la date de la tenue de la pré-revue	1	1	1
				Plus de 3 semaines après la date de la tenue de la pré-revue	0		
5	Convocation dans les délais prescrits, de la revue annuelle qui a eu lieu l'année N-1	Courrier électronique du STN/SCADD ayant transmis aux participants, la lettre de convocation du Président du Comité national de pilotage de la SCADD (CNP/SCADD), ainsi que les projets de matrice et de rapport de performance	Date d'envoi du courrier électronique	15 jours au plus tard, avant la date de la tenue de la revue annuelle	1	1	1
				Moins de 15 jours avant la date de la tenue de la revue annuelle	0		
6	Tenue dans les délais prescrits, de la revue annuelle qui a eu lieu l'année N-1	Compte-rendu de la revue annuelle	Date de la tenue de la revue annuelle	En avril	0,5	0,5	0,5
				En dehors d'avril	0		
7	Transmission dans les délais prescrits, du projet de compte-rendu de la revue annuelle qui a eu lieu l'année N-1	Courrier électronique du STN/SCADD ayant transmis aux participants, le projet de compte-rendu de la revue annuelle	Date d'envoi du courrier électronique	Dans les 7 jours suivant la date de la tenue de la revue annuelle	0,5	0,5	0,5
				Plus de 7 jours après la date de la tenue de la revue annuelle	0		
8	Diffusion dans les délais prescrits, du compte-rendu signé de la revue annuelle qui a eu lieu l'année N-1	Courrier électronique du STN/SCADD ayant diffusé aux participants, le compte-rendu signé de la revue annuelle	Date d'envoi du courrier électronique	3 semaines au plus tard après la date de la tenue de la revue annuelle	1	1	1
				Plus de 3 semaines après la date de la tenue de la revue annuelle	0		

Rapport de performance de l'année 2015 du secteur eau et assainissement

N°	Critère d'évaluation	Source de vérification	Renseignement du critère		Note		
					Points	Note obtenue	Maximum
9	Diffusion dans les délais prescrits, du rapport de performance à mi-parcours de la SCADD de l'année N-1	Courrier électronique du STN/SCADD ayant diffusé le rapport de performance à mi-parcours	Date d'envoi du courrier électronique	Au plus tard, à la fin du mois d'août	0,5	0,5	0,5
				Après le mois d'août	0		
10	Diffusion aux membres du dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD, du rapport de performance et de la matrice de performance de la SCADD, validés à la revue annuelle de la SCADD qui a eu lieu l'année N-1	Courriers électroniques du STN/SCADD ayant diffusé aux membres du dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD, le rapport de performance et la matrice de performance de la SCADD	Date d'envoi des courriers électroniques	Diffusion des 2 documents	1	1	1
				Diffusion d'1 document	0,5		
				Diffusion d'aucun document	0		
11	Diffusion dans les délais prescrits, des rapports trimestriels de l'état de l'avancement de la réalisation des mesures et actions de l'année N-1 de la matrice de performance de la SCADD	Courriers électroniques du STN/SCADD ayant diffusé les rapports trimestriels	Date d'envoi du courrier électronique pour le rapport du 1 ^{er} trimestre	Au plus tard, à la fin de la troisième semaine d'avril	0,5	0,5	2
				Après la troisième semaine d'avril	0		
			Date d'envoi du courrier électronique pour le rapport du 2 ^{ème} trimestre	Au plus tard, à la fin de la troisième semaine de juillet	0,5	0,5	
				Après la troisième semaine de juillet	0		
			Date d'envoi du courrier électronique pour le rapport du 3 ^{ème} trimestre	Au plus tard, à la fin de la troisième semaine d'octobre	0,5	0,5	
				Après la troisième semaine d'octobre	0		
			Date d'envoi du courrier électronique pour le rapport du 4 ^{ème} trimestre	Au plus tard, à la fin de la troisième semaine de janvier de l'année N	0,5	0,5	
				Après la troisième semaine la troisième semaine de janvier de l'année N	0		
12	Présence effective d'un représentant du STN/SCADD à la revue annuelle du cadre de dialogue qui a eu lieu l'année N-1	Compte-rendu de la revue annuelle du cadre de dialogue	Présence effective à la revue annuelle		1	1	1
			Absence à la revue annuelle		0		
13	Présence effective d'un représentant du STN/SCADD à la revue à mi-parcours du cadre de dialogue qui a eu lieu l'année N-1	Compte-rendu de la revue à mi-parcours du cadre de dialogue	Présence effective à la revue à mi-parcours		1	1	1
			Absence à la revue à mi-parcours		0		
14				Très bonne appréciation	18	14	18

Rapport de performance de l'année 2015 du secteur eau et assainissement

N°	Critère d'évaluation	Source de vérification	Renseignement du critère		Note		
					Points	Note obtenue	Maximum
	Appréciation par le cadre de dialogue de la qualité de l'accompagnement du STN/SCADD, au cours de l'année N-1	Compte-rendu de la séance de travail avec le STN/SCADD	Appréciation du cadre de dialogue	Bonne appréciation	14		
				Mauvaise appréciation	10		
				Très mauvaise appréciation	6		
Total						26	30
Note totale				Appréciation globale de la performance			
$\geq 22,5$			X	Très bonne performance			
[15, 22,5[				Bonne performance			
[7,5, 15[				Performance insuffisante			
<7,5				Mauvaise performance			

Annexe 7 : Performance financière des projets et programmes au titre de l'année 2015

N°	Projets/Programmes	Année de démarrage	Année de clôture	Coût total du projet (en milliers de FCFA)	Prévision 2015 (en milliers de FCFA)	Décaissement au 31/12/2015 (en milliers de FCFA)	Taux de décaissement (%)	Absorption au 31/12/2015 (en milliers de FCFA)	Taux d'absorption (%)
1.	PDIS	2008	2016	108 134 067	18 441 661	12 656 366	68,63	11 830 305	93,47
2.	PRBA/ BZSB	2012	2017	10 554 000	471 253	214 984	45,62	139 453	64,87
3.	PRVPB/CC	2010	2015	7 860 689	1 303 251	1 155 264	88,64	805 542	69,73
4.	Barrage Comoé	2011	2014	14 792 382	3 067 719	0	0,00	0	
5.	Barrage Guitti	2009	2014	9 485 792	98 535	98 535	100,00	98 535	100,00
6.	Barrage de Bambakari	2009	2014	7 261 446	256 751	0	0,00	0	
7.	PAEPA BAD 4R	2008	2015	26 569 530	6 769 363	7 498 354	110,77	7 498 354	100,00
8.	PEAPA-CN	2010	2014	4 776 709	237 090	237 090	100,00	231 789	97,76
9.	PAEPA-PCL/CS	2014	2016	5 911 594	2 306 170	1 914 420	83,01	1 914 420	100,00
10.	PAGIRE II	2010	2015	7 771 069	1 501 673	1 304 759	86,89	1 304 759	100,00
11.	ALG III	2010	2015	8 365 000	2 807 081	678 383	24,17	862 950	127,21
12.	PEA SO	2009	2015	20 662 645	1 356 000	2 376 350	175,25	866 751	36,47
13.	AAB-KFW	2013	2018	3 279 785	819 946	150 964	18,41	150 964	100,00
14.	AEP-Ziga	2008	2014	35 606 200	800 000	469 318	58,66	469 318	100,00
15.	PSEU	2009	2015	40 000 000	6 500 000	5 425 967	83,48	4 842 042	89,24
16.	Programme Saaga	1999	2016	12 611 944	500 000	-		0	
	Total			296 754 314	47 236 493	34 180 754	72,3	31 015 182	90,7

Source : DGESS /MARHASA